

*D*iversités et *C*itoyennetés

La Lettre de l'IRFAM

Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations

N° 8
IV/2006

Numéro spécial :

Actes du colloque du 30 juin 2006 à Bruxelles

*« Réseaux et associations de migrant(e)s :
vecteurs de participation citoyenne ? »*

Belgique – Canada – France – Italie – République tchèque

IRFAM-Secrétariat : Juan Pardo-Garcia
17 Rue Agimont 4000 Liège - Belgique
T. 04-221 49 89 F. 04-221 49 87
www.irfam.org

Avec le soutien de la Communauté française de Belgique,
Service de l'Éducation permanente



L'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations

*Vous invite à ses tables rondes
"Diversités et Citoyennetés"*

**Réseaux communautaires et associations de migrants:
Vecteurs de participation politique et citoyenne?**

Belgique

Canada

France

Italie

République tchèque

Vendredi, 30/06/2006 de 8h45 à 13h30

Amazone Asbl Grande Salle

Rue du Méridien, 10 -14B - 1210 Bruxelles

Tél: 02.229 38 00 - 02.229 38 54

Adresse de contact:
Dr Altay Manço, Directeur scientifique
IRFAM - 17, Rue Agimont B 4000 Liège
Tél: 041 221 49 89 - Fax: 04221 49 87
E-mail: amanco@irfam.org
web: [http:// www.irfam.org](http://www.irfam.org)

Avec le soutien de la Communauté française de Belgique

Visuels : Christine Kazadi (Groupe Vitar2)

Présentation

Réseaux et associations de migrant(e)s : un pas pour la citoyenneté ?

Que sont les « associations de migrant(e)s » ?

Par cette formule simplifiée, il est fait appel à toutes les structures rassemblant principalement des personnes immigrées, issues de l'immigration ou d'origine étrangère. Cette appellation correspond sur le plan juridique soit à des Associations Sans But Lucratif soit à des Associations de Fait. Ces structures doivent être créées et animées par des groupes de personnes membres des communautés immigrées et/ou par des groupes de personnes nées d'immigrants, sans que leur présence ne soit nécessairement totale dans la structure concernée. Ces personnes peuvent bien entendu avoir la nationalité de leur pays de résidence.

Ces associations poursuivent un objet social et proposent des activités à caractère culturel, économique, politique, religieux, sportif, etc. en lien avec le ou les communautés dont elles se réclament, avec le ou les pays d'origine, avec les phénomènes migratoires, avec la question des communautés culturelles ou culturelles minoritaires, ou encore dans le domaine de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits entre les personnes issues des migrations et la majorité des pays d'accueil. On considérera les associations de citoyens, de résidents réguliers ou d'habitants présents sur le territoire, travaillant sur une base essentiellement bénévole, même si elles peuvent avoir généré des emplois.

L'importance de la vie associative des migrant(e)s

La vie associative constitue un des piliers de la participation populaire et démocratique. Dans l'ensemble des pays occidentaux, on assiste à diverses formes de développement et de renouvellement des tissus associatifs. Ces institutions remplissent des rôles de plus en plus importants et jouissent de responsabilités nouvelles, même si les moyens ne suivent pas toujours.

Il est intéressant d'investir dans la vie associative créée par les migrants et leurs descendants pour favoriser leurs présences et expressions dans les sociétés d'accueil : la vie associative est en effet une des coulisses de la participation citoyenne. Elle contribue au dosage entre l'expression, d'une part, de l'ethnicité qui produit un sens identitaire, et, d'autre part, de la citoyenneté qui équilibre la première tendance, génère une réelle participation dans la société. Du reste, nombreuses sont les recherches qui montrent les rôles importants que remplissent les associations d'immigrants pour des populations entières : services, solidarité, soutien moral, transfert de connaissances et de compétences, etc.

Le colloque de l'IRFAM ambitionne d'interroger cette réalité sociale à travers des observations scientifiques et des exemples concrets qui nous viennent de divers pays comme la France, l'Italie, la République tchèque et le Canada, ainsi que, bien entendu, la Belgique.

A Bruxelles et en Wallonie, par exemple, on estime le nombre d'associations de populations issues de l'Afrique, de la Turquie, de l'Amérique latine et de l'Europe de l'Est à plus d'un millier dont la moitié poursuivant des activités de manière régulière. Certaines de ces structures datent du milieu des années 70, d'autres sont plus récentes. Elles représentent près de 800 emplois dans la partie francophone du pays et recourent aux efforts de près de 10.000 bénévoles. Elles s'adressent à près de 70.000 membres et sympathisants originaires de toutes les communautés immigrées extra-européennes.

Les difficultés de la vie associative

Le développement de la vie associative créée par les migrants est entravé par des problèmes, entre autres, de communication que les associations ont avec les administrations et pouvoirs divers qui caractérisent les sociétés d'accueil. La technicité des dossiers qui sont générés par la gestion des structures associatives, ainsi que par la gestion de leurs activités, nécessite des compétences que n'ont pas toujours des acteurs associatifs issus de l'immigration ouvrière.

Ces mêmes problèmes grèvent également les moyens dont disposent ces organismes souvent ignorés. La vie associative des migrants bien que dynamique souffre également de son éclatement régional, ethnique, etc. Aucune structure unificatrice ne la représente à la différence de la Flandre, par exemple. Cette situation rend difficile la recherche d'interlocuteurs par l'Etat, ne permet pas la stabilisation des résultats et reconnaissances obtenues par certaines associations et contribue à marginaliser les petites unités associatives.

Le colloque de l'IRFAM

La rencontre organisée par l'IRFAM le 30 juin 2006 dans la grande salle de l'association bruxelloise Amazone a été mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire comprenant **Véronique Mangwanda, Christine Kazadi, Nicole Manehoua, Jeanine Moninga, Tsem Masens, Ursule Akatshi** et **Julie Godfroid**. Cinquante personnes y ont assisté. Vous trouverez ici les actes de cette réunion qui a connu de nombreux moments de débats synthétisés dans les conclusions et dans la contribution de V. Mangwanda. Constitué de deux tables rondes, voici le programme du colloque qui a duré une demi-journée.

Programme

Introduction et première table ronde dirigée par M. Ural Manço, Faculté Saint-Louis de Bruxelles :
« Réseaux communautaires et associations de migrant(e)s : définition des concepts et présentation de cas »

- Pr. L. VAN CAMPENHOUDT (Faculté Saint Louis de Bruxelles), Survol critique du concept de réseau dans les sciences sociales
- Dr. J. GATUGU (Docteur en Philosophie), Réseaux et associations de migrant(e)s en Belgique : essai de typologie
- Pr. A. ELIA (U. de Calabre), Réseaux des populations africaines en Italie
- Pr. E. JOVELIN (U. Catholique de Lille), Transmission de la mémoire en immigration : communautés africaines en France
- Mlle A. GERSTNEROVA (U. Charles de Prague), Associations d'immigrant(e)s et services aux migrant(e)s en Tchéquie
- Pr. M. VATZ-LAAROUSSI (U. de Sherbrooke), La participation sociale et politique des communautés immigrantes et ethnoculturelles au Québec : de Montréal aux régions
- Mme J. MONINGA (Diplômée d'Etudes Spécialisées en Coopération au Développement), Immigrées, insertion, associations à Bruxelles : constats et hypothèses

Seconde table ronde dirigée par Dr. Altay Manço, Directeur scientifique de l'IRFAM :
« Réseaux et associations de migrants : quelle participation politique et citoyenne ? »

- Mme. O. ZRIHEN (sénatrice), Associations, populations issues de l'immigration et participation citoyenne : lecture politique
- Dr. D. SENSI (IRFAM), Rôles des Centres Régionaux d'Intégration en Région wallonne : quelle participation des groupements d'immigrant(e)s ?
- Mr. N. KHALIL (Carrefour des cultures, Namur), Associations entre communautés et société : l'expérience de Carrefour des Cultures de Namur
- Dr. H. SAIDI (Cellule académique, Rectorat de Lille), L'intégration de la mémoire de l'immigration dans le patrimoine national
- Dr. O. MARONGIU (Centre d'Action pour la Diversité, Tourcoing), Négociations entre municipalités et associations musulmanes : cas du nord de la France
- Mme V. MANGWANDA (Diplômée d'Etudes Spécialisées en Droit et Sociologie du Travail), Vers une fédération d'associations d'immigrant(e)s en Belgique francophone et en Europe ...
- Mr. D. STOKKINK, (Asbl Pour la Solidarité), Importance et besoins de soutien des associations d'immigrant(e)s au niveau européen : perspectives futures

Conclusions par Dr. A. Manço (IRFAM) :
Les associations de migrant(e)s, acteurs du dialogue avec les communautés issues de l'immigration : à quelles conditions ?

Altay Manço,
Directeur scientifique de l'IRFAM



Première table ronde :

« Réseaux communautaires et associations de migrant(e)s : définition des concepts et présentation de cas »

Survol critique du concept de réseau dans les sciences sociales

Pr. L. VAN CAMPENHOUDT (Faculté Saint Louis de Bruxelles)

A l'origine, le terme de réseau est associé au tissu. Matériau constitué de fils entrecroisés, le tissu a une structure réticulaire, c'est-à-dire en réseau. Les idées de base, transposées plus tard dans le domaine de la vie collective, sont déjà là : il s'agit d'une structure où, primo, de multiples éléments (les fils du tissu) sont agencés horizontalement plutôt que verticalement ou hiérarchiquement ; et où, secundo, cet agencement (les mailles du tissu) peut être plus ou moins serré ou lâche. Adopté par la médecine au cours des XVI-XVIIe siècles où l'on parlera notamment de la « structure réticulaire de la peau », le terme gagnera aussi le domaine des techniques : le « réseau de transport », le réseau de défense du territoire cher à Vauban, le réseau électrique plus tard ... (Mattelart, 2003 :13) A l'image statique de l'entrelacement s'ajoute celle, dynamique, de flux ou de la circulation (de véhicules, de messages, de sons, d'images, d'énergie, de dossiers, d'individus ...) entre pôles interconnectés (des places fortes, des villes, des gares, des pylônes, des entreprises, des associations, des individus ...).

Bref, le réseau devient un terme générique pour parler de l'entrelacement de n'importe quoi et/ou de flux de n'importe quoi entre n'importe quoi. Par « n'importe quoi », on ne veut pas dire que ce qui s'entrelace ou circule soit sans importance mais bien que ce n'est pas le contenu ou l'objet qui définit le réseau, mais la forme : sa structure et sa dynamique. L'objet pris dans les mailles du réseau est défini par sa place dans la structure ou/et par la logique selon laquelle il circule. Du point de vue du réseau ferroviaire, le train Paris-Bruxelles n'est pas un ensemble composé de deux locomotives plus ou moins puissantes et d'une série de wagons plus ou moins confortables ; il est une ligne qui trouve place dans l'entrelacs complexe des multiples lignes qui composent le réseau des chemins de fer nationaux et internationaux. Ses horaires et sa vitesse participent de l'ensemble des flux du réseau. Son importance est estimée au regard de sa place structurelle dans le réseau : de multiples autres lignes convergent vers ses deux pôles (Paris et Bruxelles), il est un passage obligé entre d'autres lignes, etc.

L'analyse sous cet angle formel d'un ensemble quelconque d'objets connectés entre eux peut être pertinente et se prêter à une opérationnalisation. On peut mettre au jour la structure du réseau et sa dynamique à partir d'un certain nombre de questions (par exemple : quels éléments sont interconnectés ? selon quel schéma ? qu'est-ce qui circule ? entre quoi et quoi ? selon quelles règles ? ...), on peut les formaliser à l'aide d'outils méthodologiques notamment mathématiques (les graphes) et l'on peut en tirer des implications pour le fonctionnement du système. Il n'y a pas de raison que les sciences sociales n'en profitent pas elles aussi.

Evidemment, ce n'est pas si simple. Les sciences sociales ne consistent pas en la transposition d'un outil formel aux groupes et aux phénomènes sociaux. L'outil formel ou technique est toujours second dans la démarche. Inscrivant leurs travaux dans une tradition disciplinaire et s'appuyant sur des connaissances antérieures, théoriques et empiriques, patiemment accumulées, les chercheurs se posent d'abord des questions et élaborent des hypothèses, assez générales dans un premier temps. Ensuite seulement ils mettent au point le dispositif méthodologique qu'ils jugent adéquat et possible en puisant dans les outils méthodologiques disponibles et en respectant un certain nombre de règles épistémologiques. En outre, en sciences sociales, il n'existe pas de méthode formelle qui ne soit associée à une représentation de la société et des groupes sociaux. Etudier les réseaux sociaux, ce n'est pas seulement adopter certaines méthodes formelles, c'est adopter une représentation de la société dans laquelle prévalent les relations horizontales (plutôt que verticales), informelles (plutôt que formelles) et faiblement instituées (plutôt que fortement instituées). Pour qu'une approche méthodologique nouvelle s'impose, il faut donc encore qu'elle convienne aux connaissances théoriques qui font autorité et qui, pour cela, doivent être elles-mêmes adéquates par rapport aux catégories de pensée généralement admises dans un contexte historique et social donné (Douglas, 2004 : 79). Cela fait beaucoup.

En fait, on ne passe pas d'une approche théorique ou méthodologique à une autre comme on passe d'une pièce à une autre dans une maison, en refermant la porte derrière soi. Des approches différentes coexistent, se combinent et se concurrencent, s'élaborent ou perdent pied dans un processus qui est indissociablement institutionnel et cognitif.

Dans ce processus, quelques travaux exemplaires font mouche tandis que d'autres, moins bons ou moins chanceux, restent dans l'ombre ou sombrent vite dans l'oubli. Et petit à petit, certaines approches, certains outils émergent, comme, actuellement, l'analyse des réseaux.

C'est donc que la conjoncture est bonne. La conception centralisée, verticale et segmentée de l'action publique avec des institutions spécialisées et hiérarchisées (l'Etat avec ses différents ministères et ses administrations) est l'objet, depuis quelques années, d'incessantes critiques et tentatives de réforme. La conception autoritaire et bureaucratique des grandes organisations publiques et privées subit le même sort. On réclame de la « nouvelle gouvernance », de l'interdisciplinarité et ... du « travail en réseau ». Les deniers publics vont de plus en plus aux « dispositifs » (plutôt qu'aux « institutions ») qui impliquent des professionnels de secteurs différents, censés travailler en synergie plutôt que chacun chez soi et pour soi. En élisant la notion de gouvernance comme nouveau concept central, la théorie politologique participe au mouvement. En désignant la cité par projet comme nouveau registre de justification où prévaut l'organisation réticulaire du monde (Boltanski et Chiapello, 1999), en définissant le monde actuel comme *La société en réseaux* (Castells, 1996), une partie de la théorie sociologique consacre le réseau comme catégorie savante d'appréhension des transformations sociales contemporaines.

Pourtant, l'analyse des réseaux dans les sciences sociales est loin d'être neuve. Ce qui est neuf, c'est l'intérêt soudain – surtout dans l'espace public et intellectuel francophone – que la notion suscite dans un contexte favorable, et son inscription dans des visions théoriques marquées par l'air du temps. Mon intention est ici de fournir quelques repères moins directement marqués par cet air du temps et qui soient susceptibles, selon moi, de retirer ce qu'il y a de plus intéressant dans la notion de réseau pour l'analyse sociologique aujourd'hui.

Approche structurelle du réseau social

Historiquement, l'analyse des réseaux en sciences sociales s'élabore au confluent d'un ensemble de courants théoriques. Dès les années 40, les psychosociologues Moreno et Lewin ont été les premiers à utiliser la méthode des graphes pour décrire les réseaux sociaux. Les sociogrammes de Moreno représentaient les affinités au sein d'un groupe et permettaient d'y saisir les leaderships informels. D'emblée, la méthodologie prenait le pas sur la construction théorique et les relations informelles sur les relations formelles (ici de pouvoir), auxquelles il convient de ne pas se fier. Au début des années 50, à partir d'interviews approfondies et répétées sur un petit échantillon de couples londoniens, Elisabeth Bott (1957) démontre que le partage des tâches au sein du couple est surtout lié à la nature de ses relations avec son environnement social immédiat. Plus le réseau informel des proches est serré, plus les rôles conjugaux sont différenciés en fonction du genre ; plus le réseau des proches est lâche, moins les rôles conjugaux sont différenciés et la division sexuelle des tâches est peu marquée. Bott montre que l'univers signifiant des individus est le réseau des proches, non la classe sociale ou la société *en général*, dont l'influence transite ou est médiatisée par le réseau social *concret*. Dans les années 70, Mark Granovetter (1974 et 2000) montre que le marché de l'emploi ne fonctionne pas selon une loi abstraite et générale. Etudes empiriques et modélisation théorique à l'appui, il constate que la plupart des emplois aux Etats-Unis, tant manuels qu'intellectuels, se trouvent grâce à des relations personnelles ; et que, parmi ces relations, les plus efficaces sont non pas les *liens forts* mais bien les *liens faibles* (soit avec les personnes faiblement connues ou indirectement connues) car seuls les liens faibles constituent des *ponts* vers d'autres réseaux sociaux mobilisables.

On pourrait multiplier les exemples de travaux, déjà anciens ou récents, qui fondent ou accomplissent une analyse des phénomènes sociaux et, en particulier, de la socialité, à partir de la notion de réseau social. Ils partagent les idées que le réseau social est un ensemble de relations entre unités sociales (des individus ou des groupes concrets) reliées entre elles par des liens directs ou indirects, plus ou moins serrés ou lâches, que les comportements sont encadrés dans des contextes sociaux proches auxquels les individus accordent une grande importance, que les relations informelles et horizontales entre individus et groupes concrets (par exemple les magistrats et les avocats) prévalent sur les relations formelles et verticales entre instances abstraites (par exemple la magistrature et le barreau).

L'étude de Granovetter suggère que le réseau social constitue, dans un sens plus précis, un ensemble de ressources humaines mobilisables par l'individu pour poursuivre ses intérêts. Le concept de réseau social correspond alors à celui de capital social chez Bourdieu.

S'inscrivant peu ou prou dans la suite de ces études fondatrices, la plupart des auteurs se réclamant de l'analyse des réseaux ont développé une approche essentiellement structurelle et méthodologique du réseau social. Visant à décrire des relations concrètes et à en mettre au jour la logique ou la syntaxe (par exemple la force des liens faibles pour la recherche d'un emploi ou l'homogamie pour les relations intimes), l'analyse des réseaux se définit alors essentiellement comme une méthodologie qui n'a pas à s'encombrer de formalisation théorique sophistiquée, du moins en amont de la recherche. La structure du réseau ou la logique des liens qui unissent les éléments doit être

construite progressivement, en aval d'un travail continu de formalisation progressive. L'analyse des réseaux peut alors s'appliquer aux phénomènes les plus variés comme les relations de confiance (Ferrand, et Mounier, 1993) ou les partenariats sexuels et la propagation du virus du VIH dans la population (Laumann, 1995). L'approche structurelle consiste en fait à répondre à une triple question : qu'est-ce qui circule ? Entre qui et qui ? Et selon quelles logiques structurelles ? La plupart des ouvrages français d'introduction à la sociologie des réseaux sociaux s'en tiennent, assez naturellement, à cette approche structurelle dans laquelle s'inscrivent presque toutes les recherches qui se réclament de l'analyse des réseaux sociaux (Degenne et Forsé, 1994 ; Lazéga, 1998 ; Lemieux, 1999 ; Mercklé, 2004).

Approche actancielle du réseau social

Dans la sociologie nord-américaine de l'action collective, on trouve toutefois les bases conceptuelles pour une approche actancielle du réseau social, qui est susceptible d'être articulée à l'approche structurelle dominante. Quel est, en effet, l'atome de base des actions collectives et, en particulier, des mouvements sociaux ? Les théoriciens les plus avertis (Mc Adam et coll., 1988) répondront : des *microcontextes de mobilisation*. Tout mouvement social a pour origine et unités de base des petits groupes de personnes en étroite connexion qui se réunissent, communiquent de diverses manières, apprennent à s'organiser, construisent une image valorisante de leur travail ou de leur combat, découvrent à qui faire confiance et de qui se méfier, éprouvent la répression, les désertions, les périodes de découragement, expérimentent des méthodes d'action et de propagande, prennent la parole en public, se familiarisent avec les médias, élaborent un programme, rédigent des documents, planifient une campagne, mettent au point un plan d'action et s'y engagent ensemble en partageant d'intenses émotions. Bref, il s'agit bien de microréseaux qui ont pour caractéristique d'être centrés sur la mobilisation et l'action.

Les mouvements des femmes, des noirs américains, des écologistes, des altermondialistes, des sans-papiers ... ont pour multiples points de départ ces microréseaux tissés dans des entreprises, des lieux de culte, des associations de fait et constitués d'abord pour des enjeux locaux. De nature microsociale, ces réseaux font le pont avec des enjeux et des processus macrosociaux : grâce à leur mobilisation dans ces microréseaux, les participants peuvent interpréter leur condition personnelle (de victime de discrimination, de personne en situation précaire, de cible potentielle d'un accident écologique...) en termes collectifs et structurels et non plus en termes individuels et culpabilisateurs (c'est ce qu'on appelle le processus d'« attribution collective ») ; les microréseaux de mobilisation peuvent relier un problème local (comme une discrimination à base raciale dans un bus dans telle ville) à une cause collective bien plus large (la discrimination raciale en général) ; ils constituent le terrain où se forment et se distinguent des leaders d'envergure ; ils mettent en relation leurs militants avec des militants d'autres microréseaux engagés dans des causes comparables ; ils se coordonnent pour mettre sur pied des groupes de pression, voire des partis politiques ayant pignon sur rue, etc.

Dans cette approche, le réseau reste une structure de relations (entre militants et, à une plus grande échelle, entre microréseaux ou associations ou groupes de fait) et un système de flux (de messages, d'informations, de dossiers, de matériel, d'argent, d'invitations, de militants...) entre pôles interconnectés (les associations ou groupes de fait), et il peut encore être analysé à ces titres. Mais il devient surtout un acteur social engagé dans une action collective et défini par un enjeu, un ou des adversaires et une identité propre qui confère à l'action une conscience fière (Touraine, 1973). Dans la sociologie française notamment, l'approche des réseaux est essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, structuraliste, tandis que l'analyse de l'action collective (dominée en France par la figure d'Alain Touraine) ne prend guère en compte les processus microsociaux qui en constituent pourtant les *basic building blocks* (pour reprendre l'expression de McAdam et consorts). Les méthodes restent pareillement étrangères les unes aux autres : d'un côté un dispositif méthodologique de caractère structuraliste, de l'autre la méthode d'intervention (Touraine, 1978). La prise en compte des processus microsociaux et de la manière dont les microréseaux de mobilisation font le pont avec les processus macrosociaux réclame des méthodes de nature à reconstruire les processus d'action concrète, comme la méthode historique, dont l'application magistrale par E. P. Thompson (Thompson, 1988) au mouvement ouvrier reste la pierre angulaire, tandis que la méthode d'analyse en groupe (Van Campenhoudt et coll., 2005) représente une tentative d'appréhension sociologique des processus d'action et de relation actuels.

Critique du concept de réseau social

Comme on l'a vu, si le concept de réseau social éveille l'intérêt aujourd'hui, c'est en raison d'une conjoncture sociopolitique particulière qui valorise le travail en réseau avec ses corollaires comme la gouvernance et l'interdisciplinarité. Dans l'espace public, l'usage du terme est surtout normatif et politique (« Il faut travailler en

réseau »), sans que ceux qui prêchent et gouvernent en ce sens ne maîtrisent pour autant les présupposés cognitifs de leurs propres catégories mentales et, en définitive, savent exactement de quoi ils parlent.

Il est toujours dangereux pour les sciences sociales de faire usage de notions préexistantes dans le champ politique et sa normativité propre. L'adoption de concepts mimétiques se traduit par un manque de recul et un risque de confusion latente mais constante entre le normatif et le scientifique. Bien plus, une théorie scientifique se présente normalement comme « le résultat d'une lutte entre les classifications développées professionnellement par un groupe de chercheurs et les classifications à l'œuvre dans un contexte social plus large » (Douglas, 2004 : 90). Loin d'épouser les catégories du sens (politique) commun, les catégories scientifiques doivent au contraire rompre avec elles si elles veulent être capables d'éclairer les choses. Lorsque les politologues tentent de rhabiller en un concept scientifique la notion éminemment politique et idéologique de gouvernance inventée par le FMI et la Banque mondiale, ils courent le risque de renoncer à faire de la science pour faire de l'idéologie. « On ne peut pas concevoir de transition harmonieuse entre une classification d'origine sociale et une classification scientifique » explique Claude Lévi-Strauss (1962, cité par Douglas, 2004 :94) qui poursuit « La seconde ne peut résulter de la première par un approfondissement progressif des connaissances, car la quête de savoir ne fait pas partie des objectifs d'une classification d'inspiration sociale ».

Toutefois, le problème avec le concept de réseau social n'est pas exactement le même. Utilisé pour la première fois dans les sciences sociales par Barnes (cité par Mercklé, 2004 : 12) voici plus d'un demi-siècle, ce ne sont pas les sciences sociales qui ont emprunté le concept à la politique et à sa technocratie mais bien le contraire, mais sans que ces dernières ne s'en rendent vraiment compte. Les sciences sociales doivent-elles pour autant renoncer à un concept qu'elles ont fait leur ou doivent-elles se le réapproprier, en marquant bien les exigences conceptuelles et méthodologiques inhérentes à un usage scientifique ? (Le présent texte pourrait être interprété comme l'illustration d'une amorce de cet effort.)

Fortes de leur maîtrise du concept, les sciences sociales doivent, en tout cas, montrer à l'espace public ce qu'implique de se penser en termes de réseau social plutôt qu'à partir d'autres catégories comme celles d'institution, de champ ou de système, de rapports de pouvoir ou de domination par exemple. Dire à la société comment elle se pense représente déjà une belle tâche. Si elles refusent de se priver d'un concept utile et plus que jubilatoire, en dépit de ses allures de nouveauté, les sciences sociales doivent alors pousser l'exigence de rigueur bien au-delà du mot d'ordre « Il faut travailler en réseau ». Prenant le mot d'ordre au mot, il s'agit d'étudier empiriquement comment se déroule effectivement le « travail en réseau » et vérifier s'il relève d'autre chose que d'une incantation au goût du jour.

Malgré son intérêt indéniable, l'usage du concept présente certaines limites qu'il est nécessaire d'avoir constamment à l'esprit. S'il a le mérite de donner plus de poids aux relations informelles et horizontales, s'en tenir à une approche en termes de réseau conduira, dans un grand nombre de situations concrètes, à sous-estimer le poids des logiques d'institution (en termes de système de normes), de champ (en termes de système de positions inégales et de luttes de positions) et de système social *sensu stricto* (en termes d'éléments interdépendants et d'autonomie par rapport à l'environnement) (Quivy et Van Campenhout, 2006 : 87-90). Par ailleurs, l'insistance sur les connexions horizontales peut conduire à un refoulement de la question du pouvoir et des inégalités. Il importe donc de construire une théorisation nouvelle de ces problématiques éternelles à partir d'une appréhension du social en termes réticulaires. Certaines tentatives existent et ouvrent quelques perspectives intéressantes. Bref, sans doute ne faut-il pas jeter le bébé avec l'eau du bain, à condition primo, de faire mûrir le bébé, secundo de ne pas se laisser hypnotiser par ses seuls charmes.

Bibliographie

- BOLTANSKI, L. et CHIAPELLO (1999) *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- CASTELLS, M. (1996) *La Société en réseaux*, Paris, Fayard.
- DEGENNE, A. et FORSÉ, M. (1994) *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin.
- FERRAND A. et MOUNIER L. (1993) « La confiance : des relations au réseau », *Sociétés contemporaines*, 5, pp. 7-20.
- GRANOVETTER, M. (1974) *Getting a Job. A Study of Contacts and Careers*, Cambridge, Harvard University Press.
- GRANOVETTER, M. (2000) *Le Marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAZEGA E. (1998) *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », n°3399.
- LAUMANN E.O., GAGNON J.H., MICHAEL R.T., MICHAELS S. (1995) *The Social Organisation of Sexuality, Sexual Practices in the United States*, Chicago, London, The University of Chicago Press.
- LEMIEUX V. (1998) *Les Réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, PUF.
- LEVI-STRAUSS Cl. (1962) *La Pensée sauvage*, Paris, Plon.
- MATTELART A. (2003) *Histoire de la société de l'information*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères ».
- McADAM, D., McCARTHY, J.D. et ZALD, M.N., (1988), « Social Movements », in Smelser N. J. (Ed.), *Handbook of Sociology*, Newbury Park, London, New Dehli, Sage, pp. 695-737.
- MERCKLÉ P. (2004) *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte & Syros, Coll. « Repères ».
- QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. (1995) *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- THOMPSON, E.P. (1988) *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard, Seuil.
- TOURAINÉ, A. (1973) *Production de la société*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ A. (1978) *La Voix et le regard*, Paris, Seuil.
- VAN CAMPENHOUDT L., CHAUMONT J.-M., FRANSSSEN A. (2005) *La Méthode d'analyse en groupe*, Paris, Dunod.

Réseaux et associations de migrant(e)s en Belgique : essai de typologie

Dr. J. GATUGU (Docteur en Philosophie)

La présente contribution fait état des caractéristiques les plus importantes de la vie associative promue par les immigrant(e)s et leurs descendant(e)s en Wallonie et, plus généralement, dans l'ensemble de la Belgique francophone. Elle décrit cette vie sociale et institutionnelle à travers ses rapports aux autorités politiques et administratives locales, régionales, communautaires, fédérales et internationales. Les groupes « immigrés » ciblés sont les populations originaires de Turquie, du Maghreb et d'Afrique noire. Les résultats de cette recherche exploratoire sont issus de la lecture de la bibliographie disponible sur le sujet, des enquêtes et interviews menées et des réflexions diverses.

Les caractéristiques générales des associations « immigrées »

Les associations ciblées par cette étude correspondent, sur le plan juridique, soit à des Associations Sans Buts Lucratifs, soit à des Associations de Fait. Ces entités sont d'initiative privée ; elles sont créées et animées de manière significative et décisive par un ou des groupes de personnes membres des communautés immigrées en Belgique, et/ou par un ou des groupes de personnes nées d'immigrants, sans que leur présence soit nécessairement totale dans la structure concernée. Bien entendu, ces personnes peuvent être des Belges naturalisés. Elles poursuivent un objet social et proposent des activités multiples en lien avec les communautés dont elles se réclament, les pays d'origine des membres, les phénomènes migratoires, la question des communautés culturelles minoritaires ou encore la question de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des droits entre les personnes issues des migrations et la majorité autochtone du pays d'accueil. Bien souvent, elles sont identifiables grâce à la dénomination, à la localisation (dans des espaces marqués par une forte présence d'habitants issus de l'immigration) et aux objectifs et initiatives. Ces associations peuvent également être membres de mouvements, de partenariats et de réseaux multiculturels, voire être reconnues et soutenues par divers pouvoirs tant du pays d'accueil que du pays d'origine. Elles sont également, dans certains cas, membres de fédérations à caractère national ou ethnique plus spécifique et sont en rapport avec des associations ou autres structures existant dans leur pays d'origine.

L'associationnisme immigré est confronté à plusieurs critiques. Les plus virulentes reprochent aux immigrés de ne pas avoir le sens de l'associatif. Il est entendu que cette critique est fautive aux yeux des migrants. Une position nuancée soutient que la culture associative n'est effectivement pas encore assez maîtrisée par des communautés issues de l'immigration dans ses exigences organisationnelles et que le sens du collectif fait partie intégrante du patrimoine culturel des populations immigrées.

L'évocation de cette controverse laisse apparaître le besoin d'en référer à des « critères objectifs et universaux » permettant d'évaluer la qualité associative. Or, ces critères ne semblent pas exister. S'ils existaient, leur caractère « objectif et universel » serait sans doute fragile, voire illusoire ou même dangereux pour la liberté. Reste cependant posée la question des critères auxquels se réfère le financeur extérieur des associations. A bien d'égards, les critiques adressées à l'endroit des associations d'immigrés sont abusives et ethnocentriques.

Historique

L'histoire de la vie associative immigrée peut être structurée en 4 étapes : avant 1970, les années 1970, les années 1980 et enfin de 1990 à nos jours.

La vie associative immigrée date du début des migrations massives de main-d'œuvre du 20^{ème} siècle. Avant 1970, il ne doit pas y avoir eu beaucoup d'associations immigrées dans la mesure où le séjour au pays d'accueil était principalement conçu comme temporaire et où les immigrés manquaient de cadres pouvant créer et gérer des groupements. Les associations qui ont vu le jour à cette époque étaient des copies des structures des pays d'origine. Leurs activités privilégiées étaient la sauvegarde des traditions. Des cadres culturels et religieux du pays d'origine ont contribué à la structuration de ces associations.

Les années 1970 voient une accélération dans l'établissement d'associations d'immigrés. Bon nombre d'entre elles étaient liées aux partis ou aux régimes politiques des pays d'origine ; elles répondaient d'objectifs culturels ; elles bénéficiaient du concours de cadres immigrés compétents et du soutien de la part des organisations politiques,

syndicales et caritatives belges ; un bon nombre d'entre elles s'inscrivaient dans une perspective de retour et enfin les responsables associatifs étaient tous des primo-arrivants, et, pour la grande majorité, des hommes.

A partir des années 80, le paysage des associations immigrées se complexifie : leur effectif augmente considérablement, les fondateurs et les personnes associées ainsi que leurs activités se diversifient et enfin les associations se professionnalisent. Celles qui étaient liées aux organisations syndicales ou autres se sont affranchies, sans complètement rompre leurs relations.

A partir de 1990, on assiste à un véritable foisonnement associatif. Les associations qui naissent sont très nombreuses et concernent des populations de plus en plus variées dans leurs composantes. A cette époque naissent des associations africaines et féminines. Les « vieilles » associations se sont essouffées et sont devenues de plus en plus sans objet, tandis que les jeunes structures se sont dynamisées. Par ailleurs, les activités des associations sont largement diversifiées. On assiste, enfin, à l'émergence des collectifs et des fédérations d'associations au niveau national et international.

Les enjeux de l'associatif immigré

L'enjeu fondamental de l'associatif immigré est de réunir des gens dans un même espace social autour d'un projet commun. Les associations apparaissent ainsi comme un facteur important de socialisation et comme un lieu de ressourcement identitaire. Elles apparaissent en outre comme des espaces de convivialité, de fuite de la solitude, de résistance aux difficultés de la vie, de réconfort psychologique, d'entraide, de soutien mutuel, bref, comme des espaces de survie face à un monde qui se montre hostile. Ainsi, les associations immigrées prennent le relais de la société belge qui a manqué à certains égards dans sa tâche d'intégration des immigrés.

Tout bien considéré, l'associatif immigré est conçu comme une œuvre de solidarité : solidarité entre les personnes associées, d'une part, et solidarité avec des personnes ciblées par les actions, d'autre part.

Les ressources associatives

L'associatif immigré est caractérisé par un manque considérable de ressources humaine, matérielle et financière. Les associations disposent de moins de 10 % de personnel rémunéré dont la majorité est à temps partiel. Ce problème n'aurait pas une telle ampleur si, par exemple, les activités de ces associations pouvaient être éligibles dans le cadre des programmes d'éducation permanente. Or, la Communauté française de Belgique a largement freiné la reconnaissance des associations en la matière depuis une dizaine d'années, à cause de ses problèmes budgétaires chroniques. Or, on sait que bon nombre d'associations d'immigrants ont moins de 10 ans. L'autre solution serait l'octroi des postes via les programmes de résorption du chômage soutenus par la Région wallonne, comme cela est le cas pour certaines « associations belges ». Selon certains témoignages, le manque de transparence préside souvent à l'octroi des postes.

L'autre problème des associations immigrées est le manque d'infrastructures nécessaires aux activités qu'elles mènent. Rares sont celles qui disposent d'un local ou d'un matériel informatique.

Il se pose enfin le problème des moyens financiers. Peu d'associations mènent des activités génératrices de revenus. Certaines reçoivent des subsides ponctuels ou récurrents mais selon certains témoignages, le clientélisme préside aux financements des projets.

Le partenariat

Les rapports de partenariat qui caractérisent les associations immigrées et les pouvoirs publics sont parfois problématiques. Dans de nombreux cas, les pouvoirs publics ont des difficultés à soutenir matériellement le travail des associations locales ou régionales, quand bien même leurs rôles soient officiellement considérés comme d'utilité publique. En témoigne, notamment, la faible présence d'associations d'immigrés dans des réseaux d'actions locales ou au sein de conseils consultatifs de tout ordre. Peu nombreuses sont les associations qui obtiennent des organes de l'Etat des moyens matériels et financiers suffisants pour un fonctionnement correct. Face à ces associations, le plus souvent, c'est la fermeture, la méfiance ou l'inertie qui prédomine.

Divers organismes internationaux, et plus particulièrement l'Union Européenne, font également partie des partenaires potentiels importants des associations d'immigrants en Europe. Ils sont favorables à l'essor du mouvement associatif immigré.

Les associations d'immigrés entretiennent aussi de nombreuses relations de partenariat avec les gouvernements ou des organisations gouvernementales de leur pays d'origine, notamment par l'entremise des ambassades ou des représentations diplomatiques.

On reproche souvent aux associations immigrées de travailler en vase clos, de s'ignorer mutuellement quand bien même elles co-existent sur le même espace géographique et qu'elles ont les mêmes populations cibles. Il arrive qu'elles se conçoivent dans des rapports de rivalité ou de concurrence, dans un contexte économique caractérisé par la raréfaction des soutiens accordés aux associations. Cette situation expliquerait en partie la rareté des coordinations interassociatives, du manque de projets communs et du peu de complémentarité entre elles.

Essai de typologie

Selon les origines des membres associatifs, on remarque que les associations maghrébines et, en particulier, marocaines, sont très dynamiques et créatives ; les associations turques sont caractérisées par une certaine diversité ethnique, une ancienneté en Belgique, la solidarité mutuelle et l'esprit de cohésion, leur effectif considérable (plus d'une centaine en l'an 2000 dans toute la Belgique) et leur répartition géographique et enfin, les associations africaines sont plus récentes, très nombreuses et, contrairement aux autres, comptent moins de fédérations (± 10).

Selon les catégories d'associés, la plupart d'associations sont généralistes (ou « tous publics ») et masculines. Elles comptent beaucoup de membres et sont anciennes. Les associations de jeunes constituent un deuxième type important. Elles offrent une palette d'activités plus en ancrage avec le pays d'accueil et les problèmes d'insertion. Elles sont, à l'instar de celles des femmes, les dernières venues dans l'espace associatif immigré. Tout comme les femmes, les jeunes s'associent entre eux. Ces associations cumulent beaucoup de handicaps : une plus grande précarité structurelle et les conflits culturels et intergénérationnels. Quant aux associations de femmes on notera qu'elles sont créées tardivement, partiellement en collaboration avec des institutions belges et qu'elles sont conçues comme des outils d'émancipation, selon des conceptions surtout occidentales.

Selon les statuts juridiques des associés, les immigrés et leurs descendants jouissent des statuts divers. Bon nombre d'entre eux sont naturalisés ou sont nés Belges. D'autres sont des étrangers résidents définitifs ou non.

Selon les populations cibles, à l'instar des associations « autochtones », la plupart des associations immigrées s'adressent plus particulièrement aux jeunes. Leurs actions se résument principalement à l'encadrement culturel, pédagogique, professionnel, sportif, etc. Les associations qui s'adressent aux femmes sont essentiellement des associations féminines. Beaucoup d'associations immigrées s'adressent à tous les publics sans distinction aucune d'âge, de sexe, de nationalité, de religion, etc. Enfin, il faut encore noter l'existence de certains publics spécifiques : commerçants, sportifs, travailleurs sociaux d'origine étrangère, etc.

Selon les activités, les associations immigrées, à l'instar des associations belges, s'investissent dans des activités diverses. Les activités principales sont l'accueil-service social, la formation, l'insertion socioculturelle et l'information générale. Ce sont en général des réponses qui ne sont pas fournies par les services publics ou pas de la même manière. D'autres champs investis sont notamment les actions internationales de solidarité et la production de médias destinés à un public issu de l'immigration.

Conclusions

En conclusion, l'associationnisme des immigrés et de leurs descendants est une des ressources culturelles importantes dans les sociétés parfois individualistes à l'extrême. D'une part, les groupes immigrés ne conçoivent pas toujours leur fonctionnement associatif sur le même modèle démocratique et participatif souhaité par le législateur belge. Les besoins organisationnels des immigrants reflètent des priorités, valeurs et hiérarchies sociales et culturelles qui leur sont propres. D'autre part, les organismes publics et parapublics belges francophones chargés de gérer les relations entre l'Etat ou ses composantes et les associations de citoyens se montrent le plus souvent réticents quand il s'agit de faire confiance, de reconnaître et de soutenir les associations promues par les populations d'origine étrangère. Cette réticence a plusieurs sources : la première est idéologique et fait référence à la fonction assimilationniste des appareils de l'Etat face aux populations « différentes » et minoritaires. En effet, il est pour le moins difficile pour un appareil idéologiquement orienté vers un universalisme unificateur de reconnaître, voire de soutenir des expressions identitaires particularisantes ; le contexte géopolitique international soutenu par des oppositions Sud/Nord et Islam/Occident n'y aidant évidemment pas. La seconde source de réticence est pragmatique. Dans un pays, comme la Belgique, dont l'équilibre sociopolitique et socioculturel se base sur des consensus et des partages fragiles entre divers piliers politiques, confessionnels, etc., reconnaître des expressions culturelles exogènes revient à remettre en cause l'ensemble de ces partages de pouvoir et de moyens. Cela revient donc à accepter d'offrir

à autrui une partie de ses propres ressources ... Ce qui est évidemment difficile, surtout dans un contexte de raréfaction des moyens de l'Etat.

Aussi, l'appareil public et parapublic en contact avec les associations immigrées développe des modes de fonctionnement où la discrétion, le contact indirect, la cooptation, la sélectivité, la procédure, l'évitement, etc. sont des stratégies qui s'avèrent être courantes. Il est de plus en plus nécessaire de concevoir un « agent collectif et intermédiaire » afin de contribuer à une meilleure connaissance et reconnaissance des associations créées par les immigrants. Cette reconnaissance passe notamment par l'émulation de la participation au sein de ces associations et de l'accroissement de leurs représentativités respectives, des contacts entre ces associations, des moyens de ces associations, ainsi qu'un début de professionnalisation de leurs cadres, si, toutefois, tel est leur désir.

A tout le moins, un tel développement aura pour but de former, documenter et informer les acteurs institutionnels, politiques, et médiatiques belges sur les mécanismes, les spécificités, les difficultés et les dynamiques propres des diverses mouvances de la vie associative créée par les migrants et leurs enfants. Un autre but sera de former, documenter et informer les cadres de la vie associative issue de l'immigration sur les mécanismes, les spécificités, les difficultés, les attentes et les dynamiques propres des divers organismes belges et européens susceptibles de coopérer avec des associations. Enfin, le dernier but sera de créer et de contribuer à animer un vaste débat politique sur le rôle de l'associatif dans notre société, bien au-delà de la question de la participation sociale des communautés immigrées.

Pour approfondir

J. GATUGU, A. MANÇO et S. AMORANITIS (éds), *Vie associative des migrants : quelles (re)connaissances? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, Budapest, Turin, L'Harmattan, coll. "Compétences interculturelles", 280 p. 2004.

A. MANÇO et J. GATUGU, "Associations culturelles des migrants et in communication avec les milieux politico-administratifs : la situation en Belgique francophone", *Non Marchand. Management, droit et finance*, Bruxelles, n° 15, p. 53-73. 2005.

A. MANÇO, S. AMORANITIS et J. GATUGU, "Le lien social : une dépense facultative ?", *Agenda Interculturel*, Bruxelles, n° 239-240, p. 27-31. 2006.



Réseaux des populations africaines en Italie

Pr. A. ELIA (U. de Calabre)

Dans les analyses des migrations de la période post-fordienne, le concept de réseau exprime l'autonomie des migrations par rapport à la demande de « force travail ». Les réseaux seraient en mesure de structurer l'offre aussi bien en s'adaptant aux demandes du secteur informel qu'en interprétant à l'avance les tendances du marché du travail dans les économies développées (Sassen 1999 ; Sivini 2005). La théorie des « networks » tend donc à isoler analytiquement ce qui semble être une modalité d'organisation du processus migratoire. Les réseaux représenteraient des « liens interpersonnels complexes de parenté, d'amitié et de lieu d'origine » (Massey 1988 : 396). Donc, ils pourraient être interprétés comme un ensemble de relations inter-individuelles, une sorte de modalité d'organisation ayant une fonction de médiation entre les « conditions sociales et économiques déterminées au niveau macro » et « les effectifs comportements migratoires subjectifs » (Sivini 2005).

En Italie, les réseaux sont devenus un sujet déterminant dans la rencontre entre l'offre et la demande, spécialement dans les zones de travail non réglementé et déqualifié. Le processus d'inclusion des migrants est confié d'un côté à l'action des forces de marché, et, de l'autre, à la solidarité interne aux réseaux qui soutient l'insertion dans le travail et l'installation sur le territoire des migrants. La régulation spontanée au niveau microsocial exercée par les réseaux fait occuper aux migrant(e)s les espaces vides laissés par les acteurs politiques et institutionnels dans la construction des processus d'intégration économique et sociale. Cela répond à une demande sociale qui souvent ne trouve pas de répliques adéquates en dehors des réseaux. En Italie, la norme en matière d'immigration est en effet le plus souvent orientée vers une circonscription des droits sociaux des migrants, évitant ainsi des processus concurrentiels avec les autochtones (Zincone 2001 ; Zanfrini 2004), alors que les mesures institutionnelles publiques d'accueil et d'insertion des migrants sont discontinues et inadéquates, déterminant ainsi une ultérieure charge de responsabilité et de travail pour les réseaux d'aide mutuelle des migrants.

Le risque des réseaux est d'alimenter les processus d'ethnicisation du marché du travail, et donc d'association entre nationalité et occupation. A l'intérieur des réseaux, les migrants assistent en effet à une occultation de leur propre individualité et de leur propre visibilité sociale au profit de l'image stéréotypée et de la dimension collective (relations de réciprocité mutuelle) de la communauté immigrée (Portes 1995). La limite de la théorie des « networks » est de ne pas s'interroger sur le pourquoi d'une telle : les réseaux pourraient ainsi apparaître comme étant la cause et l'effet des processus d'ethnicisation du marché du travail, alors que les dynamiques de ségrégation de type racial dans le monde du travail, alimentées par les politiques de contrôle des flux qui instrumentalisent l'action de soutien des réseaux pourraient être perdues de vue (Zanfrini 2003 ; Basso 2004).

Tout au long de notre travail, tentative a été faite de mettre en évidence que la construction des réseaux ethniques n'est pas une modalité spontanée d'organisation des processus d'insertion sociale, mais qu'elle s'insère dans la construction d'une dimension subjective unitaire, à travers laquelle il est possible de surmonter des particularismes liés à des appartenances à des castes, à des religions, et de retrouver une forme de participation réglée par des relations plus flexibles et ouvertes avec des sujets extérieurs au groupe restreint d'appartenance.

Pour expliquer la manière dont les migrants élaborent des dynamiques d'approche interactive avec la société de destination, référence a été faite aux réseaux entre individus provenant de la vallée du Sénégal. Une région de l'aire sub-saharienne qui s'étend entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. En particulier, l'illustration concerne la population migrante faisant partie des ethnies peules et toucouleur. Les migrants appartenant à ces deux groupes ethniques, se retrouvent dans les lieux de destination sous une forme identitaire commune de « même » appartenance linguistique, donc sous l'identité « foulbé » en tant que personne parlant la langue « pulaar ». Celle-ci devient un élément significatif d'union entre ces deux ethnies, à travers lequel il est possible de recomposer des relations sociales communautaires dans les lieux de destination au-delà de liens de parenté ou amicaux, de la diversité des villages d'origine ou des appartenances ethniques. L'analyse concerne les processus d'insertion sociale et économique des migrants Foulbé dans des réalités urbaines spécifiques du nord-est, du centre et du sud de l'Italie, respectivement à Catane, à Rome, en province de Milan, en Lombardie, et dans l'aire urbaine de Vicence en Vénétie.

En ce qui concerne la ville de Catane, le commerce est un des principaux secteurs d'emploi des migrants sur tout le territoire. Les Sénégalais, et en général les migrants de provenance sub-saharienne ont conquis le marché du commerce ambulante de Catane, se substituant aux migrants provenant du Maroc. L'exercice du commerce ambulante constitue une des activités typiques de l'économie informelle locale. Dans le cas spécifique des migrants foulbé, le

sens d'appartenance très fort à une commune identité ethnolinguistique ressoude des relations de réciprocité sur lesquelles vient s'ancrer une forme commune d'organisation du commerce ambulant qui permet aussi aux migrants « clandestins » d'avoir une existence sociale et économique. Les migrants foubé se retrouvent face au devoir de structurer des stratégies de défense des espaces où se situe leur activité (par exemple en ce qui concerne les contrôles de la police municipale et les formes d'exploitation de la délinquance locale). Ces démarches amènent à une recherche de confrontation avec des sujets institutionnels et sociaux locaux dans le cadre d'un parcours d'interaction avec la société de destination dans laquelle les réseaux deviennent un moment d'expression formelle d'une exigence commune de visibilité sociale et politique. Les communications avec les représentants du volontariat local, le syndicat et avec les institutionnels, impliquent la collectivité en tant que sujet unitaire et non pas l'individu seul. Ceci a lieu sur le plan de la satisfaction de besoins qui concernent spécifiquement chacun des membres de la collectivité, mais aussi sur celui des demandes de participation politique et sociale. Les migrants foubé décident de manière communautaire de réaliser des activités de promotion culturelle en collaboration avec des institutions et avec la participation des autochtones. La recherche d'espaces publics implique aussi la production de formes de résistance sociale qui se traduisent par des manifestations de désapprobation que la communauté foubé conduit de manière autonome ou avec la collaboration d'autres collectivités immigrées.

Dans les régions du nord-est, l'accès au travail salarié, surtout à travers des formes d'emploi dans les petites fabriques du secteur de la manufacture et agro-industriel, donne par certains côtés, un caractère plus individuel à l'expérience migratoire. Le migrant se déplace de manière autonome pour la recherche d'un travail ou dans ses rapports avec les institutions. Le regroupement familial est déjà une réalité ou fait partie des projets migratoires de ceux qui résident dans ces régions. Les conditions d'isolement social vécues par les collectivités du nord-est semblent en tout cas favoriser la construction et le maintien de réseaux ethniques pour le soutien psychologique et social. La reproduction des réseaux finit donc par trouver sa force et sa consistance dans les opérations de maintien de la langue « pulaar » comme l'école pour l'apprentissage de l'écriture et de la lecture de la langue, les colonies d'été pour les enfants dans les villages de la Vallée du Sénégal, la naissance d'une association des migrants foubé de Lombardie, etc. Le besoin de préserver sa propre culture et sa propre langue dans les lieux d'émigration devient donc une manière de réaffirmer une « identité autre » par rapport à celle d'« immigré » et, se soustrayant ainsi à des dynamiques d'assimilation culturelle, se posant en tant que sujets actifs dans les processus d'insertion dans la réalité d'arrivée. L'engagement des Foubé vise donc à un projet social d'interaction avec la société de destination qui impliquent aussi bien la participation que la promotion d'une appartenance linguistique. D'ici part la recherche de collaboration avec des organismes syndicaux, religieux et des associations culturelles pour l'organisation de manifestations diverses. En outre, chaque instant de dialogue, même informel, avec les autochtones, devient l'« occasion » de divulguer la connaissance de sa propre culture et de sa langue d'origine. La manifestation d'une provenance ethnolinguistique commune devient un moyen à travers lequel on peut exprimer sa subjectivité dans l'espace public, à la recherche d'une visibilité sociale et politique.

En ce qui concerne les migrants foubé de Rome, la reproduction de relations de réciprocité sur base ethnique est affaiblie par les conditions d'extrême précarité économique vécues par les migrants qui se dédient au commerce ambulant, empêchant une gestion interethnique de l'activité commerciale. Il faut en rechercher les raisons dans la difficulté qu'ont les migrants à se créer des espaces d'autonomie dans un système économique et institutionnel local par certains côtés moins tolérant envers les pratiques illégales du commerce ambulant de la part des travailleurs étrangers. En outre, les processus d'ethnisation du marché du travail italien confinent les migrants « noirs et musulmans », (c'est le stéréotype qu'ont en commun les migrants en provenance du Sénégal et en général de la zone sub-saharienne) dans ce secteur de l'économie informelle, finissant par bloquer les aspirations des migrants à s'insérer dans d'autres formes d'emplois (les secteurs touristique et hôtelier, le bas tertiaire, les services à la personne) réservées aux travailleurs étrangers d'autres provenances. Aux dynamiques de ségrégation au niveau du travail s'ajoutent les dynamiques de ségrégation au logement qui amplifient les difficultés de reproduction des relations sociales communautaires sur base ethnique. Les problématiques liées à la recherche d'un logement dans la capitale poussent nécessairement les migrants à se disperser sur le territoire urbain. Pour se loger, les migrants recréent de petits regroupements par village de provenance. Donc, fondamentalement, ce sont de petites communautés qui développent en leur sein des relations plus intenses encore que celles qu'elles réservent à d'autres groupes de la même appartenance ethnolinguistique, mais de villages différents. Le manque d'investissement affectif et social en une appartenance linguistique commune ne réussit pas à donner aux réseaux ethniques la force pour se consolider et se formaliser. La dispersion des relations communautaires sur base ethnique finit surtout par priver les groupes foubé de Rome d'une dimension subjective unitaire aussi bien sur le plan de la reproduction des relations de réciprocité que sur celui des dynamiques d'interaction avec la société civile.

Les migrants confient donc les relations d'aide mutuelle au groupe restreint de parents avec lesquels ils cohabitent, avec, bien entendu, des avantages limités. Par contre, les moments de rencontre avec les autochtones ont lieu sur le plan informel, ce qui entraînent souvent l'assimilation de modèles comportementaux qui s'éloignent des valeurs sociales traditionnelles et amènent en particulier les plus jeunes à se détourner des pratiques de maintien de l'identité ethnoculturelle d'appartenance. Les migrants, privés de toute relation sociale communautaire sur base ethnique, deviennent des sujets atomisés incapables de manifester une quelconque forme de visibilité politique. Par contre, les rapports avec les organisations syndicales et les associations de volontariat ont lieu exclusivement sur le plan des demandes de services de soutien dans les moments de grande difficulté. Elles sont gérées directement par le migrant même ou bien à travers l'intermédiation d'un cercle restreint de parents ou d'amis.

L'analyse met en relief que la construction des relations sociales communautaires sur base ethnique n'est pas un phénomène à part, mais est le résultat d'un processus actif d'interaction que les migrants, considérés dans leur dimension collective édifée sur une identité ethnique commune, construisent avec le contexte d'arrivée. Sur le plan des logiques de valorisation politique, les réseaux ethniques semblent donc se renforcer en fonction du territoire urbain de référence.

La parcellisation de l'action de valorisation politique démontre qu'il existe non seulement une diversité de ressources internes aux groupes en termes de meilleures capacités de valorisation des ressources ethnoculturelles, mais que les parcours d'inclusion et d'intégration des migrants sont laissés à l'action spontanée des réseaux de relations interpersonnelles et de liens que les Foulbé réussissent à construire avec les sujets de la société civile ; la « disponibilité » des administrations locales, des organismes de volontariat laïcs et catholiques pour devenir des interlocuteurs est une autre dimension importante. Le problème de fond ne réside donc pas dans la capacité qu'ont les réseaux à se diriger vers des formes plus développées et transparentes de représentation, mais dans le soutien et la reconnaissance politique et publique de ces fonctions (Coin 2004 ; Sivini 2005 ; Mezzadra 2002).

Les demandes de visibilité politique que les migrants expriment à travers les réseaux ont donc souvent des difficultés à se structurer et à se consolider dans un système législatif qui renvoie « l'action de l'intégration » aux administrations locales et aux organismes de volontariat, laquelle, pratiquement, devient une action volontaire et solidaire, plutôt qu'un objectif politique à poursuivre au niveau national (Rauty 2002). D'autre part, cette approche « par le bas » qui s'exerce au niveau local à travers la rencontre entre les formes associatives des migrants, les institutionnels, les associations locales, les représentants du syndicat, en dehors de toute régulation et programmation établie au niveau central, laisse entrevoir la recherche de « nouveaux parcours d'intégration » dans le cadre d'une dynamique d'interaction avec la société de destination, permettant de trouver des moyens, des stratégies et des actions innovantes sur le front de la participation sociale et politique des migrants.

Référence bibliographiques

- Ambrosini M. (2003), Per un inquadramento teorico del tema : il modello italiano di immigrazione e le funzioni delle reti etniche, in La Rosa M. e Zanfrini L. (a cura di), Percorsi migratori tra reti etniche, istituzioni e mercato del lavoro, Milano, Franco Angeli.
- Basso P. (2004), Politiche migratorie e precarizzazione del lavoro, in Coin F. (coord.), Gli immigrati, il lavoro, la casa. Tra segregazione e mobilitazione, Milano, Franco Angeli.
- Coin F. (2004) (a cura di), Gli immigrati, il lavoro, la casa. Tra segregazione e mobilitazione, Milano, Franco Angeli.
- Coin F. (coord.), Gli immigrati, il lavoro, la casa. Tra segregazione e mobilitazione, Milano, Franco Angeli.
- Elia A. (2006), Réseaux ethnocommunautaires des Foulbé en Italie. Recherche de visibilité, logiques associatives et stratégies migratoires, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles ».
- Massey D. (1998), "Economic Development and International Migration in Comparative Perspective", *Population and Development Review*, 14, 3, pp. 383-413.
- Mezzadra S. (2002), Diritto di fuga, Relazione presentata al convegno Potere politico e Globalizzazione organizzata dall' AIS, Università della Calabria, Rende, 26 ottobre 2002.
- Portes A. (a cura di) (1995), *The economic sociology of immigration. Essay on Networks, Ethnicity, and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation, pp.248-279.
- Pugliese E. (2002), L'Italia tra migrazioni internazionali e migrazioni interne, Bologna, Il Mulino.
- Rauty R. (2002), L'integrazione rimandata, Relazione presentata al convegno Potere politico e Globalizzazione organizzato dall' AIS, Università della Calabria, Rende, 26 ottobre 2002.
- Sassen S. (1998), *Globalization and its Discontents : Essay of New Mobility of People and Money*, New Press, New York.
- Sivini G. (2005), Le migrazioni dal fordismo alla globalizzazione, in Sivini (coord.), *Le migrazioni tra ordine imperiale e soggettività*, Soveria Mannelli, Rubbettino.
- Zanfrini L. (2003), Politiche migratorie e reti etniche : un intreccio da costruire ?, in La Rosa M. e Zanfrini L. (coord.), *Percorsi migratori tra reti etniche, istituzioni e mercato del lavoro*, Milano, Franco Angeli.
- Zanfrini L. (2004), *Sociologia della convivenza interetnica*, Roma, Edizioni Laterza.
- Zincione G. (coord.) (2001), *Secondo rapporto sull'integrazione degli immigrati in Italia*, Bologna, Il Mulino.

Transmission de la mémoire en immigration : dilemme pour parents et associations

F. MEZZOUJ et Pr. E. JOVELIN (U. Catholique de Lille)

La mémoire peut être définie « comme la faculté de conserver des traces du passé et de pouvoir s'y référer activement en fonction des situations présentes » (Michel, 2005). Bergson est l'un des premiers à avoir fait une distinction entre la « mémoire-habitude (ensemble de mécanismes moteurs qui, à partir de la répétition d'une situation permettent l'organisation de l'action) et la mémoire-souvenir (faculté de retenir le passé comme tel en le restituant volontairement sous la forme de souvenirs précis et déterminés). Cette typologie ne sera rectifiée qu'au cours de la seconde moitié du XXe siècle, avec l'avènement des progrès de la psychologie expérimentale et des neurosciences. En dehors de cette première typologie, il y a aussi la « mémoire à court terme » et la « mémoire de travail » qui permettent de stocker un nombre limité d'informations sur une courte période (moins de quelques minutes), à cela on peut y ajouter la mémoire à long terme (de quelques minutes à plusieurs années) qui se subdivise elle-même en deux fonctions principales. D'un côté la « mémoire implicite » appelée parfois « mémoire sensori-motrice » (proche de la mémoire « habitude »), qui « gouverne les habiletés motrices, verbales ou cognitives incorporées lors des procédures spécifiques d'apprentissage et rappelées de manière semi-automatique dans des complexes d'actions, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un souvenir conscient ». De l'autre, la « mémoire déclarative » (ou explicite), appelée parfois mémoire autobiographique (proche de la mémoire-souvenir au sens de Bergson), « règle le rappel conscient de souvenirs, ou bien de faits et de connaissances générales (mémoire sémantique), ou bien d'événements (mémoire épisodique) ». (Michel, 2005, 9).

La faculté de la mémoire est essentielle à tous les instants de la vie de l'homme, car sans la mémoire « le sujet se déroberait, vit uniquement dans l'instant, perd ses capacités conceptuelles et cognitives, son monde vole en éclats (Luria, 1995) et son identité s'évanouit. Nous adhérons à l'idée de Candau (2005) lorsqu'il affirme que « sans la mémoire, plus de contrat, d'alliance ou de convention possible, plus de fidélité, plus de promesses, plus de liens sociaux et donc plus de sociétés, plus d'identité individuelle ou collective, plus de savoir, tout est confondu et est condamné à périr » car la mémoire, c'est la vie même qui se poursuit en faisant référence au passé, et c'est aussi le « seul instrument par lequel nous puissions joindre deux idées et deux mots ensemble ».

La mémoire dans toutes ses facettes

Dès l'antiquité *Mnemosune* (ou *Mnémosyne*), divinité de la mémoire a occupé une grande place dans la pensée philosophique. La fonction de la mémoire était très élaborée dans les récits mythiques parce que nous étions dans une civilisation de tradition orale et parce qu'elle touche « les grandes catégories psychologiques, telles que le temps et le moi ». A travers l'étude des textes, on peut dégager quatre grands courants de pensée relatifs à la mémoire (Candau, 2005) :

- Le premier courant est représenté par Homère et Hésiode ou encore le poète spartiate Alcman. Dans ces récits mythiques, l'activité du poète était particulièrement tournée vers le passé, l'âge primordial, le temps originel. Les confréries d'aèdes se livrèrent à des exercices mnémotechniques, qui consistaient à réciter des longues listes de noms (des chefs, des dieux, des navires) répétés par cœur dont l'objectif était de fixer et de transmettre un « répertoire de connaissances permettant au groupe de mettre en ordre le monde des héros et des dieux et de déchiffrer son passé ».
- Le deuxième courant de pensée est constitué par une série de documents de date et d'origine diverses. Le mémoire ici « est une évasion du temps qui dans son écoulement rapproche tout homme de l'inéluctable ».
- Le troisième courant est représenté essentiellement par le platonisme. Dans la théorie de « l'anamnésis », la mémoire est un instrument de libération par rapport au temps mais n'ouvre plus la porte sur le passé primordial ou sur la fin des temps. Ici, la mémoire sera la faculté de connaître, c'est l'effort de remémoration qui se confond avec la recherche du vrai.

Ces trois courants, selon Candau (2005), représentent les formes archaïques de la mémoire que l'on ne retrouve pas chez Aristote, représentant du quatrième courant. C'est avec Aristote que la mémoire s'abandonne au temps et également contraindre l'homme à élaborer des représentations du temps qui passe... ». De cette représentation, on peut dire que « *les hommes meurent parce qu'ils ne sont pas capables de joindre le commencement à la fin disait Alcmeon de Crotona ... seule la mémoire permet de relier ce que nous avons été et ce que nous deviendrons. Elle peut nous aider à conceptualiser, pour l'accepter, l'écoulement inexorable du temps* » (Candau, 2005, 30).

Saint Augustin avec les « *Confessions* » va s'engager dans un effort d'introspection : « immense palais de la mémoire », « sanctuaire d'une ampleur infinie où se trouvent les trésors des images innombrables véhiculées par les

perceptions de toutes sortes ». Saint Augustin va aller à la rencontre avec lui-même afin de s'ouvrir totalement à Dieu et tenter d'atteindre la vérité de son cœur, en faisant comparaître tous ses souvenirs. Il distingue trois types de mémoire :

- La mémoire des sens où sont conservées et rangées par espèces les sensations qui y ont pénétré, chacune par son accès propre (lumière, couleurs, les sons, les sensations de toucher, les saveurs, etc.).
- La mémoire intellectuelle qui enferme tout ce qui a été appris des sciences. Pour Saint Augustin, cette mémoire ne se contente pas d'enregistrer et de conserver des connaissances, elle est indépendante de l'expérience.
- La mémoire des sentiments est celle qui renferme « les états affectifs de l'âme, non point tel qu'ils sont dans l'âme quand elle les éprouve », mais comme le veut l'évocation au moment précis de la remémoration (par exemple, on peut se souvenir d'avoir été joyeux). La mémoire des sentiments est celle qui conserve les états affectifs de l'âme alors que l'âme ne le ressent plus.

D'un point de vue psychologique, la faculté de mémoire peut être résumée à l'aide de cinq concepts fondamentaux : *l'apprentissage, la mémoire proprement dite, l'oubli, le rappel et la reconnaissance* (Candau, 2005).

L'apprentissage est considéré comme étant le processus par lequel un individu enregistre des éléments de son environnement (les informations), qui modifieront son comportement ultérieur. C'est grâce à cet entraînement qu'est l'apprentissage, qu'un certain nombre d'éléments appelés « mémoire » sont enregistrés dans notre système nerveux. On parle de *l'oubli*, quand « l'information enregistrée n'est plus accessible à la conscience, sans que l'on puisse savoir si chaque défaillance mnésique résulte d'un effacement des informations ou simplement d'un masquage ». L'oubli renvoie au dysfonctionnement mémoriel, comme cela peut arriver en terre d'immigration.

Schacter (2003) regroupe les dysfonctionnements mémoriels en sept catégories. Trois d'entre elles – la fugacité, l'absence et le blocage concernent l'omission, c'est-à-dire l'échec lors du rappel d'un souvenir. Ici, on peut y retrouver certains immigrés arrivés depuis longtemps, à qui il reste des bribes de souvenirs de certains faits de leur pays d'origine. Les quatre autres – la méprise, la suggestibilité, le biais, la persistance – renvoient à des erreurs de « commission » : le souvenir a été récupéré mais de manière imparfaite, incorrecte ou involontaire. Vivre longtemps en terre d'immigration sans avoir la possibilité de revisiter son lieu d'origine, peut geler la mémoire, voire déformer les souvenirs, par conséquent la transmission auprès des enfants peut se révéler imparfaite ou *meltingpotée*. Ainsi, certaines femmes d'origine africaine par exemple ont aujourd'hui des difficultés à maîtriser les techniques de massage de l'enfant pourtant fondamental dans le système éducatif des personnes issues de l'Afrique de l'Ouest.

Mais l'omission est aussi nécessaire pour faire respirer le cerveau, car sans l'omission, celui-ci serait embouteillé, saturé d'informations qui limiteraient nos capacités intellectuelles. On connaît le cas des individus souffrant d'une incapacité à oublier (hypermnésie) et qui, de ce fait, sont gravement handicapés dans leur vie familiale (Luria, 1995), au point de perdre la raison. Enfin le *Rappel* que l'on appelle aussi l'extraction est le retour à la conscience des informations à un moment opportun, celui où l'individu cherche à les retrouver. Quant à la *reconnaissance*, elle est l'identification comme souvenir d'une information qui surgit de manière inopinée sur la scène mentale.

Il est difficile de conserver une vision unitaire de la mémoire. Le psychologue Tulving (1995) propose cinq systèmes qui oeuvrent ensemble pour remplir les trois fonctions de la mémoire : enregistrer, conserver, récupérer. On distingue :

- *La mémoire procédurale* qualifiée de non consciente. Elle permet les apprentissages perceptifs et moteurs à la base de nos automatismes (marcher, conduire, rouler à vélo). On peut l'assimiler à un pilotage automatique.
- *La mémoire perceptive* (ou perceptuelle), traite la forme et la structure. C'est un système de représentation perceptive. Celle-ci opère à un niveau présémantique.
- *La mémoire sémantique* concerne tous les faits et connaissances acquis au cours de notre vie.
- *La mémoire de travail*, est une mémoire à court terme.
- *La mémoire épisodique*, renvoi à l'expérience phénoménologique du souvenir (ex. « je crois l'avoir vécu de telle façon ... »).

Au regard de ces différentes formes de mémoire, les mémoires sémantiques et épisodiques relèvent d'une mémoire explicite (ou déclarative), les mémoires procédurales et perceptives d'une mémoire implicite. La mémoire explicite a la capacité de garder en mémoire le souvenir de l'apprentissage. Elle joue « un grand rôle dans notre aptitude à évoluer sans y penser, ou avec un sentiment de grande familiarité, dans le milieu culturel où nous avons été socialisés » (Candau, 2005, 26).

La mémoire étant à la fois rétrospective et prospective, retour sur le passé et projection dans le futur, il nous a paru important de s'interroger sur les parents immigrés face à leurs enfants dans la complexité de la transmission. Afin

d'illustrer la situation des immigrés face à leur mémoire, nous allons nous référer aux travaux de Edelman et Tononi (2005) lorsqu'ils parlent de « la métaphore du glacier ». Ces auteurs réfutent toute conception statique de la mémoire, ils précisent que : « la mémoire n'est pas un stock de représentations, mais un système dynamique façonné par la sélection, caractérisée par la capacité de répéter ou de supprimer de façon spécifique un acte mental ou physique ... la mémoire s'apparente plus au brassage et au refroidissement qui ont lieu dans un glacier qu'à une inscription sur un rocher ... quand le glacier se réchauffe, de l'eau s'écoule et forme des rigoles qui descendent vers un torrent alimentant une marre au fond de la vallée. La formation de cette marre tient lieu de sortie de système glaciaire. C'est une performance qui se répète lorsque les conditions climatiques sont favorables. Puis un refroidissement survient, suivi d'un nouveau réchauffement. Après s'être figée, la rigole va de nouveau alimenter le torrent et la marre, sans doute, d'autres rigoles seront créées qui pourront fusionner avec la première. Dans cette analogie, on retrouve toutes les caractéristiques des mécanismes mémoriels.

Le problème est qu'en terre d'immigration, le glacier ne se réchauffe pas et donc il n'y a plus de rigoles créées pour fixer à nouveau la mémoire. Car ces « cadres sociaux mémoriels » qui constituent une enveloppe pour la mémoire se modifient en terre d'immigration et les modes de mémorisation également, amenant de fait les immigrés à s'adapter aux nouveaux cadres sociaux et à une autre forme de mémoire. Ainsi le partage mémoriel, voire la transmission mémorielle diminue (ou disparaît tout simplement), parce que la mémoire est une reconstruction faite à partir d'expériences passées mais à condition que les cadres sociaux originels soient présents ou rappelés ... Peut-on tout transmettre en terre d'immigration ? Il n'y aurait-il pas une sélection qui se fait en fonction du contexte dans lequel évoluent les familles ? Nous allons prendre l'exemple de trois extrêmes : le tabou de la virginité dans la société maghrébine, la problématique de l'excision en Afrique noire et la question des châtiments corporels pour montrer le dilemme de la transmission en terre d'immigration pour parents migrants et leurs regroupements.

La famille maghrébine de France

Les rapports entre hommes et femmes au Maghreb ont fait émerger un bon nombre de réflexions. Ces rapports sont tellement complexes qu'ils peuvent paraître incompréhensibles pour un public non averti. Lacoste-Dujardin dans son ouvrage « *des mères contre les femmes* » (1991) a tenté d'apporter quelques éclaircissements au travers un mariage, célébré dans les années 1980, qui peut sembler particulier, voire même singulier, entre un parisien issu de l'émigration algérienne et une jeune fille qui n'a jamais quitté sa Kabylie natale. Un mariage qui permet le rebondissement sur les relations hommes-femmes et la place que détiennent ces dernières dans une société patriarcale. A travers cet ouvrage, ce qui nous intéresse d'aborder est l'angoisse de la virginité qui est un bien précieux qu'il convient de sauvegarder dans ces sociétés. Mais comment faire en terre d'immigration ?

Comme dans tout processus d'éducation familiale traditionnelle, un code de conduite est inculqué aux enfants, en particulier par la mère. D'ailleurs, c'est la société féminine tout entière qui s'implique dans cette éducation au respect de la structure agnatique du groupe. A la puberté, la jeune fille doit redoubler de vigilance par rapport à son comportement verbal et physique. Elle doit être prête au mariage et avoir acquis la maîtrise de l'enseignement qui lui a été adressé par sa mère. Charge donc à la mère d'élever ses filles afin qu'elles glorifient leur père. Cette éducation que subissent les filles de la part de leur mère sert, entre autres, à préserver une valeur extrême : la virginité. A cet effet, est employé ici une métaphore : l'œuf et la fille : « *La fille ... il faut la manier avec précaution, comme l'œuf : s'il casse, on ne le répara pas* ». Par exemple, les femmes de la famille ont recours à la magie pour préserver cette virginité.

La virginité est ce qui permet de fonder une famille et donc de s'insérer dans la cellule familiale. Il existe un contrôle social important pour conserver ce tabou sur le quel repose l'honneur de la famille (Gaspar, Khosrokhavar, 1994 ; Saad Saoud, Bouamama, Jovelin, 2002). Les filles attachent une haute importance à leur hymen car toutes les contraintes subies sous le toit paternel les mènent à aspirer à une délivrance représentée par le mariage. L'absence de virginité est un cas de non-validité du mariage ainsi que le précise la *Mudawwana* (code marocain de la famille). La virginité est institutionnalisée, c'est une valeur culturelle, religieuse et idéologique.

En terre d'immigration, si les mères sont en souffrance face à cette transmission, il en est de même des enfants. La sauvegarde de l'identité culturelle de leur communauté d'origine amène les parents à exercer un contrôle rigoureux vis-à-vis de leurs enfants et surtout de leurs filles. Mais cela est de plus en plus difficile parce que passer d'une société à solidarité mécanique où il subsiste un habitus commun de vie à une société à solidarité organique où l'individu est considéré comme un acteur de sa vie brouille les pistes de l'éducation familiale. Pour les mères,

l'éducation de leurs enfants au mode traditionnel reste une priorité, mais elles se rendent compte, qu'il y a une forme d'hypocrisie collective qui entoure certaines coutumes qui ne peuvent pas être transmises dans le pays d'accueil parce que le contexte est différent. Ainsi, se lamentent-elles : « *Si je n'éduque pas mes filles comme j'ai été éduquée, elles risquent de sortir de la route et après c'est moi qui serais montrée du doigt. Parce que vous savez chez nous c'est la mère qui est responsable de l'éducation des enfants et surtout des filles...* ». « *Si un jour j'apprends que ma fille a fait honte, je la tue quitte à aller en prison ...* ».

Le père maghrébin est également le gardien des règles et des codes fondamentaux de la famille. Ce père est peut-être muet, mais il n'est ni sourd ni aveugle ; il a conscience des divergences qui existent entre ce pays d'accueil et son pays d'origine. Ces divergences constituent le point de désaccord entre les enfants qui ont grandi et la question de la transmission des valeurs traditionnelles. Et c'est également là que se trouve le dilemme. Que transmettre ? Comment transmettre ? Avec le père, s'implique également la société des hommes et leurs associations ou regroupements surtout informels. Ces questions sont posées en collectivité. « *Vous savez, moi je sais que mes filles sont sérieuses, elles font bien la différence entre l'extérieur et la maison. Je sais que mes filles me respectent, elles ne regardent jamais la télé avec moi, elles s'habillent correctement et font le ramadan ; c'est ça que je leur apprend : le respect de notre vie à nous...* ».

Toutefois, certaines stratégies de certaines jeunes d'origine maghrébine pour éviter les conflits dans la famille passent par une forme de soumission stratégique : à l'intérieur, on fait comme ci et à l'extérieur, on fait comme ça. Ce qui pousse les parents à se solidariser et multiplier les occasions de contrôle par l'échange d'information dans des espaces collectifs comme les cafés, amicales ou mosquées. Derrière ces faits se cache une grande souffrance des parents et des enfants. Les parents savent que les choses ne sont plus les mêmes et d'ailleurs il y a de plus en plus relâchement des normes.

Les familles et communautés africaines

Parler de la culture en Afrique est une gageure car le monde africain est d'une telle complexité que le saisir dans sa totalité relève d'un miracle. En Afrique, il n'y a donc pas une culture mais des cultures, c'est ainsi qu'on trouve des pays où l'on pratique l'excision (Jovelin, 2002) et d'autres non. Dans certains pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger, etc. l'excision fait partie d'un ensemble de croyances anciennes suggérant l'abandon d'une partie des organes génitaux interprété comme un sacrifice fait à la divinité de la fécondité. Elle est aussi un rite d'initiation symbolisant le passage de la puberté à l'âge adulte et l'entrée dans la société. Dans certaines régions, l'excision avait pour objet d'atténuer le désir sexuel. Dans l'ensemble, c'est pour se conformer aux règles sociales et pour s'identifier à la vie de la collectivité que cette coutume a survécu. Dans certaines régions, lorsqu'elle n'est pas appliquée, il existe des risques sociaux pour la jeune femme.

Ainsi, une femme n'est femme que si elle est excisée. La non excisée est considérée comme une handicapée sociale : elle est à l'écart du village, de la communauté, elle est sous-humanisée. La non-excision peut empêcher le mariage, comme pour la virginité dans la société maghrébine : « *Chez nous disait un homme le clitoris qui n'est pas coupé c'est quelque chose d'impur. Une jeune fille qui n'est pas excisée, si les autres s'en aperçoivent, elle deviendra la risée des autres ... Lors des soins, les guérisseurs se rendant compte qu'une femme n'est pas excisée, ils refuseront de s'en occuper* » (Lefevre, 1997).

Selon Martine Lefevre (1997, 76), « Renvoyer ce marquage du sexe à la barbarie, c'est ignorer que pour ces sociétés un corps sans entaille, un corps très naturel n'a aucun intérêt et qu'il convient de le transformer, de le travailler, de le remodeler, de l'améliorer. Un sexe non marqué relève de la nature alors qu'un corps entaillé relève de la culture ». Lévi-Strauss (1949) est encore plus explicite : « Appartient à la nature ce qui est universel et spontané, ne dépendant d'aucune culture particulière et d'aucune norme déterminée. Appartient en revanche à la culture ce qui dépend d'un système de normes réglant la société et pouvant varier d'une structure sociale à l'autre ».

Pourtant l'excision a des effets néfastes sur les femmes : risques de frigidity, infections courantes, risques lors de l'accouchement, traumatismes divers, etc. En outre, dans de nombreux pays, elle est punie sévèrement par la loi. Malgré les effets néfastes, l'excision continue d'être pratiquée, même si les voix s'élèvent de plus en plus pour la condamner. Ainsi, en France, il y a eu plusieurs condamnations de femmes africaines qui pratiquaient l'excision. Notre objet n'est pas de cautionner ou condamner ces pratiques, mais au contraire de montrer qu'en terre

d'immigration, leur transmission ou même un débat sur ces pratiques ne sont pas évidents et gênent le travail social qui peut être mené.

On peut se demander, que puissent les parents ou les communautés transmettre ou ne pas transmettre ? Se poser ces questions c'est montrer la confrontation culturelle et la souffrance des parents et des communautés face à l'éducation de leurs enfants. Si l'excision est condamnable, que fait-on au-delà de la condamnation ? Quelle explication donne-t-on aux parents ? La modernité exige d'autres modes de vie, d'autres modes de pensée, mais apprendre est plus facile que désapprendre. Comment les aide-t-on dans cette voie ? Quels peuvent être les rôles des associations et communautés ?

Cris et châtements ...

En Afrique hormis la parole, les brimades et autres châtements font aussi partie de l'éducation, comme, par exemple, les piments sur les paupières, la baffe paternelle, certaines punitions physiques, etc. Si l'Afrique n'a pas le monopole de ces comportements, leur existence cela ne signifie pas non plus qu'il s'agisse d'une norme, il s'agit des pratiques utilisées dans certains cas de non-obéissance des enfants.

Ainsi, le piment sur les paupières est une pratique visible au Congo Kinshasa et en Angola, dans l'ethnie Bakongo. Cette forme de punition corporelle consiste à mettre du piment sur les paupières de l'enfant ayant transgressé une règle familiale, et à l'exposer au soleil. La pratique est publique. Il faut que la communauté sache que le jeune garçon a été puni et de le montrer en exemple à la communauté.

En Europe, ces pratiques sont évidemment pointées comme inadaptées, causant parfois le désarroi des parents : « Que faut-il faire ? On nous demande d'éduquer nos enfants et pour nous la fessée fait partie de l'éducation. Au Congo, moi aussi je recevais des fessées et je n'en suis pas morte. Ici si l'on frappe nos enfants et bien y'a tout le service social qui nous tombe dessus ... Alors qu'est ce qu'il faut faire ? ... ».

Les punitions corporelles rentrent dans un cadre éducatif visant à légitimer le rôle de la famille. Elles peuvent symboliser surtout « l'absence de la parole ». L'absence de la parole essentiellement du père. C'est un paradoxe que de constater la défaillance de la parole parentale notamment celle du père migrant, pour des cultures originellement orales. « Il y a des enfants qui n'écoutent pas, donc il faut frapper pour faire comprendre. Ton enfant, c'est ton enfant, il faut le corriger. Les parents lorsqu'ils frappent les enfants, ils ont le droit, personne n'a le droit d'intervenir ».

La défaillance de la parole est due au fait que le patriarche qu'est le père, est un dieu sur terre à qui l'on doit obéissance. Le Dieu ne se mélange pas beaucoup avec le peuple, il est à l'écart. Il regarde, il punit lorsqu'on lui désobéit. Se froter à ses enfants c'est réduire sa puissance. Il faut avoir le visage fermé, paraître méchant pour être craint. Le problème est alors d'apprendre aux parents comment faire de l'enfant un partenaire social avec qui on peut discuter. « Comment parler à ses enfants et pourquoi, faut-il parler à ses enfants en terre d'immigration ? ». Cette question intergénérationnelle est d'une terrible urgence, elle doit être épaulée par toutes les ressources sociales dont les ressources associatives des migrants. Il est ainsi pertinent de rappeler que les parents immigrés sont confrontés à une nouvelle vie et surtout à des attentes de la part de la société d'accueil, qui peuvent leur paraître étranges et en complète contradiction avec leur mode de penser la vie, avec leur mode d'éducation au sens large.

Ainsi, ces parents qui ne se reconnaissent pas dans cette société où pourtant ils vivent se réfèrent-ils à leur culture d'origine qui forme une espèce de rempart et qui les protège de la culture occidentale trop différente de la leur. Se pose alors le problème de la transmission ; alors que tout ne peut être transmis ... Des renoncements doivent être opérés dans la transmission. Un tri « consciencieux », « forcé » s'opère par rapport à ce qui doit et à ce qui ne doit pas être transmis. Mais ce tri se fait par la force des choses, la loi de la République, la culture française, le regard des autres, etc. Comment intégrer dans ce tri l'influence interne des communautés et de ses regroupements ?

Conclusions

La question de la transmission est très importante pour les immigrés, mais elle n'est pas toujours reconnue. Comme le rappelle Breuvar (1998), aucun individu ne peut exister s'il n'est d'abord reconnu par d'autres dans sa différence et travailler cette différence avec ce qui lui semble différent. S'il n'est pas reconnu et entouré de structures communautaires ou institutionnelles qui le soutiennent, « il affirmera de façon compulsive son identité propre, en employant si nécessaire ce que l'autre considérera comme une violence, quelle que soit d'ailleurs la forme précise de cette violence ».

Aujourd'hui, nous naviguons de plus en plus vers une culture unique et apatride comme si les immigrés étaient vierges et n'avaient pas de passé ou de vie communautaire. Les « apatrides symboliques » ne peuvent pas savoir où ils se situent, ne peuvent pas bénéficier de réseaux de solidarité culturelle et peuvent souffrir de fragilité identitaire face à des stigmatisations et discriminations qui les accablent. Ils ne seront nulle part chez eux. Ainsi la démocratie n'est pas seulement le maintien des mêmes droits pour tous, mais également la possibilité de vivre ensemble en approfondissant l'authenticité personnelle (Breuvar, op. cit.). Cette authenticité passe aussi par la prise en compte de la culture et l'identité de l'autre, de ses réseaux et structures communautaires et associatives et non son l'enfermement dans une voie unique, comme s'il y avait qu'un seul noyau de valeurs auquel tous les individus se réfèreraient de manière universelle.

Pour conclure, nous sommes convaincus qu'aider les parents à partager une partie de leur mémoire avec leurs enfants, c'est contribuer à la construction de la France de demain ouverte sur le Monde. Nous sommes convaincus, que notre pays est obligé de s'ouvrir à l'altérité, à la différence, car, nous ne pouvons pas construire la France de demain, en cantonnant uniquement aux éléments originels qui sont au fondement de la République, sans prendre en compte, les immigrés et leur culture. Il n'est pas impossible d'adopter le respect actif qui n'est autre que la volonté de comprendre les présupposés de l'autre (des parents immigrés) dans l'échange qu'il a avec moi (la France) : non pour le(s) dominer, mais pour le(s) comprendre et (les) l'aider à se comprendre lui-même (eux-mêmes). Tenir un discours comme celui-là, c'est participer à la construction identitaire de ces Français originaires d'ailleurs qui ne sont autres que les enfants des immigrés. C'est aussi considérer les réseaux et regroupements des citoyens issus de l'immigration comme des instruments parmi d'autres de cet objet.

Références bibliographiques

- BOUAMAMA Saïd, SAD SAOUD Hadjila, Familles Maghrébines de France, Paris, Ed. Desclée Desbrouwer, 1996.
BREUVART Jean Marie et DANVERS Francis, *Migrations, démocratie, interculturalité*, Lille, Les éd. du septentrion, 1998.
CANDAOU Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Ed. Armand Colin, 2005.
CLASTRES Pierre, *Chronique des indiens Guayaki*, Paris, Plon, 1972.
EDELMAN G. TONONI G., *Comment la matière devient conscience*, Paris, Odile Jacob, 2000.
JOVELIN Emmanuel, *Maltraitance et culture : de l'excision aux punitions corporelles dans les familles africaines*, In JOVELIN Emmanuel (ed.) *Le travail social face à l'interculturalité*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2002.
GASPAR F, KHOSROKHAVAR F., La problématique de l'exclusion, de la relation des garçons et des filles de culture musulmane dans les quartiers défavorisés, *Revue française des Affaires sociales*, n°2, 1994.
LACOSTE DUJARDIN Camille, *Des mères contre les femmes*, Paris, Ed. La Découverte 1991.
LEFEUVRE DEOTTE Martine, *L'excision en procès : un différend culturel ?* Paris, Ed. L'Harmattan, 1997.
LEVI-STRAUSS Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 1949.
MICHEL Johann, *Mémoires et histoires. Des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*, Rennes, PUR, 2005.
RAULIN Anne, *Femme en cause. Mutilations sexuelles des fillettes africaines en France aujourd'hui*, Coll. Recherches, Centre Fédéral (FEN), 1987.
SAD SAOUD Hadjila, BOUAMAMA Saïd, Emmanuel JOVELIN., *Famille Maghrébine*, In JOVELIN Emmanuel (ed.), *Le travail social face à l'interculturalité*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2002.

Les immigré(e)s en Tchéquie à mi-chemin entre deux mondes ?

Mlle A. GERSTNEROVA (U. Charles de Prague)

La République tchèque appartient à l'ancien bloc soviétique dont les frontières restèrent sévèrement fermées durant des dizaines d'années depuis la prise du pouvoir par le parti communiste en 1948 et l'invasion russe en 1968. Ce fait ne signifie pas que la migration n'existait pas dans ce pays sous le régime communiste. Le gouvernement tchécoslovaque a signé de nombreuses conventions de travail (déterminées ou indéterminées) et des traités d'assistance mutuelle avec les autres pays communistes (par exemple, Cuba, Mongolie, Viêt-nam, Pologne, Angola, etc.). Ces contrats et traités d'assistance mutuelle découlaient des relations particulières de la Tchécoslovaquie avec les autres pays communistes. Même si les contrats étaient officiellement reconnus, les travailleurs étrangers qui arrivaient dans ce cadre étaient pratiquement obligés de se tenir à l'écart, hors des yeux de la majorité de la population. La tendance à l'homogénéisation culturelle et sociale dirigée par le parti communiste était très forte. En général, les travailleurs étaient parqués dans des foyers qui isolaient et empêchaient les contacts avec l'extérieur. La culture de leur pays d'origine s'exerçait dans la plus grande discrétion. La majorité de la population tchèque n'avait pas la moindre idée de ce qui se passait derrière la porte de certaines usines.

Au premier coup d'œil, la Tchécoslovaquie semblait être mono-ethnique, sans réelle interaction avec les autres cultures. La révolution de velours de 1989, qui mit un point final à la division du monde en 2 blocs, marque un tournant au niveau du caractère et du volume des flux migratoires en République tchèque. Ce changement de décors est accentué par une rapide transformation économique, politique et sociale qui fut achevée par l'accession à l'Union européenne. La République tchèque franchit le pas des ténèbres causées par l'isolation forcée et commence à « régénérer son ouverture culturelle et développement linguistique ». La Tchéquie devient un pays de transit et un pays de destination pour des immigrés et des réfugiés en provenance de nombreux pays, pas seulement des pays ex-communistes du bloc soviétique avec qui la Tchécoslovaquie avait une longue tradition de relations économiques, politiques et culturelles.

Quels sont les motifs d'immigration des divers groupes d'étrangers ? Quels sont les stratégies d'installation des étrangers en République tchèque ? Comment les étrangers gardent leur patrimoine culturel ? Quels sont les modes d'interaction entre les diasporas et la majorité ? Quelle est la politique d'État et des autres acteurs pour faciliter l'intégration des étrangers ? Cet article tend à dresser le tableau de la présence et du processus d'intégration de diverses communautés d'immigrés en République tchèque après la révolution de velours de 1989. Il vise aussi à présenter dans les grandes lignes la gestion de l'intégration par l'État et les organisations non-gouvernementales.

La présence des étrangers en République tchèque

Selon le journal de l'Office des statistiques, au 31.12.2005, on a compté 278 312 étrangers résidant en République tchèque (dont 110 598 qui bénéficient d'un permis de séjour permanent et 167 714 d'un visa de long séjour). Les étrangers qui résident en République tchèque plus d'une année, en tant que résident permanent ou avec un visa de long séjour, constituent 1,8 % de la population. Les experts pensent que ce chiffre est en décalage avec la réalité. Le chiffre véritable serait 2 fois supérieur à celui constaté par l'Office des statistiques.

Les étrangers résidant en République tchèque se concentrent souvent dans les endroits les plus urbanisés et contribuent à leur croissance. Les communautés d'étrangers engendrent la naissance d'une nouvelle diversité sociale dans la ville. Selon le dernier recensement de la population en 2001, un quart des immigrés qui bénéficient d'un permis de séjour permanent ou d'un visa de long séjour habitent à Prague (57 853). La proportion des étrangers légaux franchit ainsi la barre de 5 % des Pragois. Mais ce chiffre non plus ne correspondra pas à la réalité. Il pourrait être plus de 4 à 8 fois supérieur. Les communautés d'immigrés préfèrent les zones urbanisées pour plusieurs raisons : la proximité des ambassades, l'offre d'emploi, l'offre de logement, le cosmopolitisme, etc. Les communautés d'étrangers résidant dans les grandes villes sont beaucoup plus variées que les communautés habitant dans les régions rurales ; les immigrés des villes travaillent dans les domaines très diversifiés tant au niveau de la qualification demandée qu'au montant du revenu.

Les stratégies d'intégration des immigrés en Tchéquie

Au début des années 1990, le gouvernement tchèque a pensé que l'intégration des immigrés se ferait toute seule, par processus spontané. Sans volonté politique de mettre l'accent sur l'intégration des immigrés et de corriger les inégalités, les communautés d'étrangers furent obligées de développer leurs propres stratégies d'intégration. Selon le degré d'inclusion et d'exclusion des immigrés dans la société tchèque, on répertorie les stratégies d'intégration en 3 catégories : la stratégie des « travailleurs migrants », la stratégie assimilatrice et la stratégie minoritaire/multiculturelle.

Les représentants les plus typiques de la stratégie des travailleurs migrants sont les migrants ukrainiens. La migration ukrainienne existe depuis des dizaines d'années mais récemment elle a subi un grand changement. La génération la plus âgée, installée en République tchèque depuis la première moitié du 20^{ème} siècle jusqu'à la révolution de velours de 1989, dispose de la nationalité tchèque. En général, les travailleurs migrants qui sont arrivés après la chute du « Mur de Fer » n'ont pas obtenu la nationalité tchèque ou ils ne l'ont pas revendiquée. Ce deuxième groupe des migrants ukrainiens, beaucoup plus nombreux que la première, bénéficie en Tchéquie d'un visa de long séjour pour travailleurs salariés. Ces migrants ukrainiens acceptent tout type de « boulots », mais ils travaillent surtout comme ouvriers. Ce groupe est caractérisé par une certaine dégradation de leur qualification professionnelle. Le travail subi ne correspond pas souvent à leur éducation. Selon un sondage effectué en 1999, 55% des ouvriers ukrainiens sont diplômés de l'école secondaire et 27% de l'école supérieure. Ils utilisent leur permis de séjour pour pouvoir entretenir leur famille en Ukraine et faire face au chômage dans leur pays. Le but de leur séjour en Tchéquie est de gagner le plus d'argent possible pendant une période la plus courte possible. Les migrants ukrainiens travaillent souvent dans des conditions précaires, dénués de tout droit. Ils acceptent volontiers des horaires de travail prolongés sans repos le week-end. Chercher la parade à la situation précaire en Ukraine en travaillant en Tchéquie est cependant devenu plus difficile après l'introduction d'un système de visa d'entrée en juin 2000. L'accès au marché du travail tchèque est actuellement assuré par des bureaux de placement situés Ukraine. La plupart de ces travailleurs migrants viennent en Tchéquie pour une période déterminée, sans leur famille, en se consacrant exclusivement au travail. En majorité, ils n'essayent pas de s'enraciner dans ce monde étranger, ils ne participent pas aux aspirations nationales. Le niveau de leur organisation et d'intégration est assez limité. La plupart ne participent pas aux actions culturelles menées par les premiers arrivants ukrainiens qui tiennent à garder leur culture d'origine.

Si la stratégie « migrants travailleurs » est souvent associée à l'immigration temporaire, les autres stratégies d'intégration concernent les immigrés installés à long terme. Ainsi, parmi les représentants les plus typiques de la stratégie assimilatrice, on trouve les migrants slovaques. Les Slovaques représentent le groupe le plus nombreux de personnes nées à l'étranger (en 2001, les Slovaques constituaient 2 % de la population tchèque). Ils s'intègrent harmonieusement dans l'environnement tchèque. Ils s'adaptent aussi bien dans les régions urbaines que dans les régions rurales. Ils ne se distinguent pas des Tchèques quant à leur formation, au montant de leurs revenus ou quant à leurs comportements culturels. Ce fait les distingue des autres groupes d'immigrés. Néanmoins, les migrants slovaques forment de temps des associations pour garder leurs spécificités culturelles et pour renforcer leur sentiment d'appartenance.

La stratégie « minoritaire/multiculturelle » comprend beaucoup de formes différentes. Ainsi, les Chinois élevés dans un environnement culturel assez différent de la Tchéquie s'adaptent à la nouvelle donne sans renoncer à leur culture d'origine. La communauté chinoise semble être à la fois « fermée » et « ouverte ». Les parents assument le rôle de gardiens de la culture d'origine mais leurs activités entrepreneuriales se focalisent sur l'interaction avec la majorité tchèque. A Prague, leur caractère « fermé » est parfois présent sous la forme d'une éducation séparée pour les enfants à l'école internationale chinoise. La communauté vietnamienne semble en revanche être plus « ouverte » que la communauté chinoise. Les puéricultrices tchèques s'occupent très souvent des enfants vietnamiens et parfois elles les gardent toute la semaine. Les parents vietnamiens mettent leurs enfants à l'école tchèque. Ces faits peuvent influencer la forme de l'intégration des enfants vietnamiens dans la société tchèque et leurs attitudes envers la majorité.

Les familles originaires de l'Asie (migrants géorgiens, arméniens ou chinois) valorisent fortement l'éducation de leurs enfants et elles sont prêtes à dépenser beaucoup d'argent pour un enseignement de qualité. Plus rapidement bilingue, dans ces communautés il arrive que l'enfant serve d'interprète dans les interactions de la famille avec la majorité. La communauté arménienne résidant en République tchèque, quant à elle, ne cache pas sa forte tendance à vouloir préserver son patrimoine culturel en formant des associations, en publiant son propre journal, en donnant des cours de langue arménienne, etc. Cette communauté voudrait que ses enfants soient au courant de la vie, de la mentalité des gens en Arménie. Néanmoins, l'ensemble de la communauté arménienne ne participe pas de la même manière à cette émulation. Par ailleurs, selon les employés des centres pour les réfugiés du Ministère de l'intérieur,

les Arméniens sont capables de s'intégrer très vite dans la société tchèque grâce justement à leurs familles élargies et à leur solide base identitaire.

La gestion de l'intégration des immigrés

Les autres facteurs importants qui affectent le niveau et la qualité d'intégration des immigrés en Tchéquie sont la politique d'Etat et le soutien des organisations non-gouvernementales.

Parmi les problèmes épineux, souvent critiqués par toutes les communautés d'immigrés habitant en République tchèque, on trouve les complications inextricables des procédures lors de la recherche d'un emploi, de la prolongation du séjour, etc. Ce système complexe et peu transparent est parfois lié à la corruption des officiers. Les problèmes possibles avec la coexistence interculturelle en République tchèque ne sont perçus par les communautés d'immigrés que les problèmes secondaires - même si plusieurs représentants de ces communautés ont déjà fait connaissance avec le racisme et la xénophobie.

La notion d'intégration des immigrés en République tchèque est conditionnée par l'égalité des chances dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la création d'entreprise, du logement, de l'accès aux services sociaux et médicaux ou culturels, ainsi que les cultes religieux. Les immigrés doivent être considérés comme des membres à part entière de la société tchèque contribuant à un enrichissement mutuel. L'observation de terrain montre toutefois que si cette théorie de l'intégration s'inspire des principes du multiculturalisme, sa pratique actuelle dérive des valeurs normatives de la majorité de la population.

Un exemple en est les difficultés administratives pour la création d'associations par les immigrés, même si celle-ci semble devenir plus simple. En effet, la loi sur l'association des citoyens vient d'être modifiée afin qu'elle corresponde à la législation européenne. Jusqu'au moment où cette modification est entrée en vigueur (avril 2006), la création des associations était soumise à la loi sur les conditions de fonctionnement des organisations internationales. Les communautés des étrangers pouvaient créer leurs propres associations mais l'enregistrement devait en être demandée par trois ressortissants tchèques ! Le Ministère de l'intérieur examinait également si une telle association ne représentait aucun danger pour la société tchèque (parfois la fondation d'associations était refusée sans aucune explication).

Les organisations non-gouvernementales essaient de combler les nombreuses lacunes et les insuffisances de l'action de l'Etat concernant l'intégration des immigrés en République tchèque. Le but de ces organisations est de fournir l'aide juridique, sociale et psychologique aux demandeurs d'asile, ainsi qu'à ceux qui bénéficient déjà du droit de séjour ou d'une protection provisoire en Tchéquie. Les associations promigrantes portent leur attention aux groupes vulnérables (enfants, femmes, malades, handicapés). Ainsi, les organisations non-gouvernementales mettent en oeuvre des projets de formation des immigrés (surtout en langue tchèque) et lancent des actions interculturelles en collaboration avec les associations d'immigrés pour montrer au grand public les richesses culturelles dont dispose la République tchèque grâce à l'immigration. Les rencontres culturelles menées par les associations d'immigrés ou en collaboration avec les organisations non-gouvernementales contribuent à promouvoir la tolérance mutuelle et la cohésion sociale. Ces actions prennent des formes différentes : conférences, débats, forums, concerts, soirées dansantes, expositions, stands de littérature, soirées de poésie, ... et peuvent être soutenues par les structures étatiques. Chaque année, le Ministère du travail et des affaires sociales, le Ministère de la culture et le Ministère de l'éducation font un appel aux associations, aux organisations non-gouvernementales et aux individus pour que soient développés des projets en matière d'interculturalité et de lutte contre l'intolérance.

Néanmoins, au niveau local, le soutien des immigrés par des villes est assez limité. Il ne se traduit que par la réalisation d'un programme d'intégration public étriqué comprenant surtout des cours de langue tchèque. La politique tchèque d'intégration manque ainsi de souplesse et de relais décentralisés.

Conclusions

En République tchèque, on trouve des communautés d'immigrés qui adoptent les moeurs et les coutumes du pays d'accueil assez rapidement. Mais, il en existe d'autres qui s'adaptent dans ce monde qui leur est étranger à leur façon. Certaines ne revendiquent pas la nationalité tchèque. Elles se sentent bien à rester à mi-chemin entre deux mondes. On y trouve la plupart de ceux qui ne sont pas sûrs que la République tchèque sera leur pays de destination définitive. Une intégration plus profonde est toutefois générée par le processus de socialisation de leurs enfants à l'école. Dans un monde globalisé, on ne peut plus baser la cohésion sociale ni sur le travail d'intégration générationnelle des familles, ni sur le rôle actif de l'Etat. Elle nécessite l'interaction interculturelle et le dialogue sur des projets communs dans le respect des croyances, appartenances et origines de tous.

La participation sociale et politique des communautés immigrantes et ethnoculturelles au Québec : de Montréal aux régions

Pr. M. VATZ-LAAROUSSI (U. de Sherbrooke)

Le Canada est un pays multiethnique composé par une population autochtone fortement minorisée, les amérindiens, et par des couches successives d'immigration, dont d'abord les Anglais et les Français, ensuite des immigrants de partout au monde, qui sont censées cohabiter harmonieusement grâce à la Politique du multiculturalisme canadien. Cette Politique appuyée par les Chartes des droits et libertés de la personne vise à assurer à la fois les libertés individuelles de religion, d'opinion et d'expression mais aussi le droit individuel et collectif à se regrouper et à participer à la société canadienne au travers de ces communautés d'intérêt. Ainsi les différentes instances canadiennes accordent une place officielle à la diversité, à des pratiques systématiques de représentation des groupes minoritaires.

Au Québec et bien qu'encadré par cette Politique du multiculturalisme, on aborde la question de l'immigration et de la diversité au travers d'une politique que l'on qualifie d'interculturelle ou de convergence culturelle. Il s'agit cette fois, en accord avec ces mêmes Chartes des droits et libertés de la personne, de préciser le cadre québécois de l'intégration. Trois valeurs essentielles dites de culture québécoise commune sont ainsi mises de l'avant : le français langue commune qui sous-tend toutes les mesures de francisation des nouveaux arrivants ; la démocratie et l'égalité hommes femmes qui sont présentées comme le cadre commun des rapports sociaux et le respect du pluralisme culturel et religieux qui vise à donner place dans la société à la différence individuelle et collective.

A travers ces politiques et grâce à des orientations volontaristes visant à augmenter l'immigration, le Canada et le Québec vivent une diversification continue de leur population. Ainsi 250 000 immigrants arrivent chaque année au Canada et 50 000 environ au Québec où l'on voudrait atteindre le chiffre de 70 000 nouveaux arrivants par année dès 2007. Contrairement aux pays d'Europe, le Québec et le Canada se doivent de s'ouvrir de plus en plus à l'immigration et doivent se diversifier ou ... périr pour des raisons démographiques de vieillissement de la population et de très faible taux de fécondité, ainsi que pour des raisons économiques puisque l'on prévoit une pénurie de travailleurs dans les prochaines années. L'enjeu est de subsister sur la carte nord-américaine et mondiale. L'immigration mais aussi la participation sociale et politique des immigrants et des minorités ethniques, culturelles et religieuses sont donc au cœur non seulement des débats mais aussi au centre des projets sociaux et économiques.

Notons enfin qu'au Québec, comme dans le reste du Canada, des orientations de régionalisation de l'immigration sont à l'œuvre depuis 1993. En effet, plus de 80 % des immigrants s'installent dans les trois grandes métropoles canadiennes, Vancouver, Toronto et Montréal. Dans l'objectif d'éviter une ghettoïsation dans ces trois villes, mais aussi et surtout pour aider au développement socio-économique des autres régions, on souhaite répartir les nouveaux arrivants, réfugiés, immigrants indépendants et immigrants d'affaire dans les autres provinces canadiennes (provinces maritimes, Manitoba, Saskatchewan, ...), dans les villes moyennes du Québec et de l'Ontario, ainsi que dans des localités semi-rurales. On retrouve alors une problématique spécifique dans l'accueil et l'intégration de ces immigrants dans des zones qui sont plus fortement et plus traditionnellement homogènes sur les plans culturel, ethnique et religieux (Vatz Laaroussi, 2005).

L'univers communautaire versus l'associatif ethnoculturel

Pour aborder la question de la reconnaissance et de la participation sociale et politique des associations ethniques et d'immigrant(e)s au Québec, il nous faut faire un détour par l'histoire du mouvement communautaire au Québec et distinguer le monde communautaire du monde associatif ethnique et immigrant. Annick Germain (Germain A., Gagnon J.E., Polo A.L., 2003) le pose dans plusieurs de ses écrits comme une distinction importante et nous tenterons ici de donner quelques éléments de contextualisation. Le Québec a vécu dans les années 1960 ce qui a été appelé « la révolution tranquille ». Il s'est agi d'un changement drastique de la société québécoise tant sur le plan social que politique au travers de la laïcisation des structures politiques et sociales, de leur démocratisation et de la mise en œuvre des institutions et des politiques sociales publiques. Le clergé qui détenait tous les pouvoirs et une grande partie des richesses du Québec en assurant le contrôle des services d'éducation, de santé et d'une grande partie de l'économie, s'est vu exclu de ces instances et les mouvements communautaires de base ont pris au travers d'instances démocratiques et participatives, une place importante dans la gestion et le développement de la société.

C'est le moment où sont apparus le ministère de l'éducation et le ministère de la santé qui ont, avec des gouvernements plus libéraux et sous la pression des organisations communautaires, mis en œuvre des politiques sociales visant l'accès à l'éducation de tous, l'égalité en matière de soins, l'accès égal à un revenu minimal, ou encore la reconnaissance des discriminations vécues par les femmes. Les organismes communautaires créés dans cette dynamique, ont acquis un pouvoir important dans la société québécoise et ont en particulier participé à sa démocratisation et à la représentation dans l'espace public et politique de ceux qui en étaient jusqu'alors exclus, les francophones, les pauvres, les femmes, les jeunes, les minorités sexuelles, les handicapés, etc.

Ces organismes ont joué durant les années 1970 un rôle important de défense des droits de toutes ces populations et ont été reconnus comme des acteurs importants dans la démocratie québécoise. Les années 1980 et l'État providence leur ont permis de continuer à jouer ce rôle tout en s'intégrant au paysage des institutions sociales québécoises de redistribution des revenus et des services. Puis dans les années 1990, le courant mondial de néolibéralisme et la fin de l'État providence se sont traduits au Québec par une décentralisation forte des services en même temps que par une volonté de réduire les services publics et par une réorganisation d'ensemble visant des critères d'efficacité, de rentabilité, de compétition et d'imputabilité. Les organismes communautaires sont devenus pour une majorité d'entre eux des organismes de service, subventionnés selon la clientèle desservie ou par projets ponctuels et sont souvent en compétition les uns avec les autres autour de ces fonds. Bien que continuant à être gérés par des conseils d'administration autonomes, ils sont de plus en plus dépendants des subsides publics et sont souvent administrés par des élites ou des professionnels locaux qui ont dès lors un rôle de courroie administrative avec les bailleurs de fonds plus que de représentants des communautés locales.

La question des associations immigrantes et ethniques se pose par rapport à ce monde communautaire québécois. En effet, sur l'ensemble du Québec, le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles subventionne pour l'accueil et l'adaptation des nouveaux immigrant(e)s des organismes communautaires locaux : évidemment un grand nombre d'entre eux se situe à Montréal, on en retrouve en général un ou deux dans chaque ville moyenne. D'autres organismes sont subventionnés partiellement pour remplir ces missions là où les immigrants sont peu nombreux (une école internationale de langue à Trois Pistoles, un Centre local de développement dans la région de Kamouraska, une Conférence des élus dans la région de Québec, etc.). Il est notable que s'ils rendent des services aux immigrants (accueil aux réfugiés, aide pour trouver un logement, sensibilisation à la culture québécoise, mesures d'accompagnement vers l'emploi, programmes de jumelage, etc.), ceux-ci y sont peu présents dans leurs instances gestionnaires. On retrouve le plus souvent quelques immigrants minoritaires dans les CA et ils sont plus considérés comme des clientèles, comme des bénéficiaires ou encore comme la population visée par les services que comme des communautés de base représentées par ces organismes. Les quelques organismes communautaires qui continuent à œuvrer dans la défense des droits intègrent davantage les immigrants et les représentants des minorités à leurs instances décisionnelles, on peut ainsi penser à la fédération canadienne de lutte contre le racisme qui œuvre aussi au Québec, à la Ligue de défense des droits ou encore à des organismes qui visent la défense des droits des sans-papiers.

Plus encore que la faible représentation des immigrants dans les conseils d'administration et dans les instances de gestion et de décision de ces organismes, on peut questionner les impacts de la culture communautaire québécoise sur la participation sociale et politique des minorités ethniques et culturelles. En effet, les principes démocratiques ont été mis au service de la défense de la minorité francophone au Canada et de la protection des minorités traditionnellement racisées au Québec (les Francophones, les femmes, les « pauvres », etc.). L'arrivée de nouvelles populations racisées selon leurs origines ethniques (les Africains, les « Noirs », ...), leurs appartenances religieuses (les musulmans, ...), leurs langues d'origine (les russophones, les Latino-Américains, ...) vient questionner les anciennes sources de discrimination sans pour autant créer un changement majeur dans le fonctionnement. On le constate au sein du Parti Québécois, largement inscrit dans la dynamique du mouvement communautaire, qui à la fois vise l'ouverture de la société québécoise aux immigrants mais qui traduit aussi souvent des tendances de repli protectionniste. Une grande ambiguïté continue ainsi à nourrir les rapports entre mouvements communautaires et les groupes migrants au Québec.

En parallèle, les groupes ethniques monoculturels ou pluriculturels sont de plus en plus nombreux dans le paysage québécois. Nourris par la Politique du multiculturalisme canadien et reconnus de manière marginale par le respect du pluralisme québécois, ils foisonnent à Montréal où ils portent la marque des rapports internationaux et nationaux qui façonnent les communautés. Communauté afrocanadienne, Maison d'Haïti, Services à la famille chinoise, Regroupement des professionnels marocains, Association arabo-islamique, Association des Juifs de Montréal, Communautés des Grecs, Portugais ou Italiens sont autant de groupes qui sont apparus dans la foulée des vagues migratoires et qui traditionnellement jouent un rôle de mémoire collective (transmission de la langue et de certaines traditions, organisation d'événements folkloriques, organisation de voyages, etc.) tout en s'inscrivant de plus en plus, selon leur poids démographique et économique, dans les rapports socio-économiques et aussi sociopolitiques du

Québec. Contrairement aux organismes communautaires qui visent les immigrants comme bénéficiaires de services, ces groupes associatifs sont composés très majoritairement voire uniquement d'immigrant(e)s et de membres des communautés visées. Plusieurs de ces groupes tentent aussi une forme de reconnaissance politique au Québec et visent à obtenir de meilleures conditions de vie, d'accueil et d'intégration pour leurs membres.

La participation sociale et politique des immigrant(e)s et des minorités ethniques

En ce qui concerne la participation sociale, il est intéressant de constater que beaucoup de ces groupes visent une insertion socio-économique réelle de leurs membres et vont demander à participer à des instances politiques et décisionnelles qui s'intéressent à ces questions comme les comités gouvernementaux de reconnaissance des acquis et compétences ou encore les comités intersectoriels qui travaillent sur les équivalences et l'ouverture des ordres professionnels aux diplômés étrangers. Il est par contre questionnant de voir que les instances politiques et gouvernementales ont toujours tendance à inclure comme représentants des immigrants des membres des organismes communautaires plus que des représentants de ce monde associatif considéré comme « trop ethnique » ...

Par ailleurs, ces groupes vont souvent se positionner et jouer un rôle important lors de débats sociaux et juridiques concernant des « accommodements raisonnables ». Cette notion est aujourd'hui fondamentale au Québec et il s'agit de traiter des questions qui visent le respect du pluralisme tout en reconnaissant le cadre normatif québécois. Julius Grey (2005), célèbre avocat montréalais qui a défendu plusieurs de ces causes pour des groupes ethniques et religieux devant la Cour suprême du Canada, donne quatre conditions pour la mise en œuvre de ces accommodements raisonnables qui visent plusieurs objets comme le port de signes religieux ou culturels distinctifs dans le cadre public (le port du foulard, du kirpan ou du turban sikh pour des élèves, des professeurs, des fonctionnaires publics, des travailleurs privés ...), la mise en œuvre d'exceptions aux règles du travail dans une entreprise ou des services publics (des jours de congé pour les fêtes juives et musulmanes, par exemple) ou encore l'aménagement spécifique d'espaces publics ou privés pour une minorité donnée (une salle de prière pour des musulmans dans une grande école montréalaise par exemple, une mosquée ou une synagogue dans un quartier résidentiel, etc.).

Selon lui, ces accommodements raisonnables doivent être dans l'intérêt de l'ensemble des membres de la communauté visée et non seulement du leader. Ils doivent aussi permettre l'inclusion de ces communautés dans l'espace public et citoyen et non leur exclusion ou la ségrégation (comme le feraient des écoles spécifiques pour l'une ou l'autre de ces minorités par exemple). Ils doivent aussi bien sûr être possibles concrètement et ne pas être trop onéreux pour la majorité de la société. Finalement ces accommodements ne doivent pas aller à l'encontre de l'ordre public et risquer de créer des tensions graves. Ces accommodements sont alors sensés permettre une intégration douce qui reconnaît la diversité sans entraîner des replis identitaires, des discriminations et des violences réelles et symboliques à l'encontre des minorités ethniques, religieuses et culturelles.

La négociation de ces accommodements raisonnables donne dès lors une place sociale importante aux associations ethniques et religieuses et donne un sens au pluralisme à la québécoise. En effet, si l'on prend en compte le fait qu'il y a habituellement - et dans toutes les sociétés occidentales - peu de fluidité et de passage entre l'engagement communautaire des immigrants et l'engagement politique du plus grand nombre (Gatugu J., Amoranitis S. et Manço A, 2004), cette négociation qui se déroule entre les espaces sociaux et juridiques et qui fait entrer les minorités ethnoculturelles dans le jeu de l'instauration des normes de la société, ouvre un champ de transition nouveau entre le culturel et le politique, champ dans lequel les minorités immigrantes et ethniques participent au débat social et politique.

Enfin sur le plan strictement politique, Carolle Simard (à paraître) note l'entrée des communautés ethnoculturelles et de leurs membres dans la campagne électorale fédérale 2005-2006 au Québec. Et c'est là une donnée nouvelle à la différence de certains pays européens ... La communauté haïtienne de Montréal a pris une part active à cette campagne là où ses membres sont nombreux entre autres en interpellant des candidats sur leur position lors du départ d'Aristide et lors des élections présidentielles qui se sont déroulées dans ce pays. Pour eux, l'identité ethnique a été une porte d'entrée dans le combat politique au Québec. De même un groupe arabomusulman a pris part au débat en remettant en cause la légitimité des certificats de sécurité émis à l'encontre des personnes soupçonnées d'activités terroristes dans le cadre des lois antiterroristes votées après le 11 septembre 2001. Un candidat libéral de la région de Montréal, ancien ministre fédéral, a été fortement interpellé sur ce point par des membres de ce groupe qui a ainsi influencé le vote public.

Et les communautés immigrantes en région ?

Les groupes ethniques, culturels et religieux prennent donc peu à peu une place dans le débat politique québécois et leurs membres s'y engagent parfois individuellement au même titre que tous les citoyens, mais plus souvent ils agissent au travers d'intérêts et de questions qui leur sont spécifiques ou qui sont partagés par divers groupes migrants. Or, selon Carolle Simard (à paraître) trois conditions sont nécessaires pour l'engagement politique des communautés ethnoculturelles au Québec et au Canada : l'existence d'une masse critique, des structures de mobilisation et l'appui au modèle libéral. Dans le cadre des orientations de régionalisation de l'immigration au Québec, des vagues minimales d'immigrants et de réfugiés sont envoyées dans diverses régions du Québec. Ce qui revient à une politique d'atomisation ... En effet, sensés apporter la diversité et de nouveaux rapports d'altérité avec eux, ces immigrants très peu nombreux, se trouvent le plus souvent aux prises avec une culture locale homogénéisante et fermée, ainsi qu'avec des acteurs locaux, dont les acteurs communautaires (entendre associations locales), peu sensibilisés à la différence. C'est le plus souvent ces organismes communautaires d'accueil qui représentent le premier et parfois le seul espace de contact et d'engagement social pour le nouvel arrivant qui va alors le faire à titre de bénévole, pour accueillir ses confrères arrivants, pour servir de traducteur ou encore pour donner des informations sur son pays d'origine.

La faible proportion d'immigrants d'une part, de membres d'une même communauté ethnique ou religieuse d'autre part, ne permet pas d'atteindre la masse critique nécessaire à la constitution d'associations ethnoculturelles. Les structures de mobilisation des acteurs manquent aussi de manière frappante dans ces régions, puisque les seuls acteurs convoqués autour du projet d'accueil d'immigrants sont les acteurs économiques et politiques locaux. Enfin, si le modèle libéral y prévaut comme dans tout le Canada, ces régions sont aussi aux prises avec l'exode vers les grandes villes ce qui tend à refermer et à limiter l'espace public et plus encore l'espace politique. Les associations immigrantes et ethnoculturelles se retrouvent alors à la fois devant une difficulté à émerger mais aussi devant une participation politique quasi impossible. Les recherches de Simard, Helly et Van Schendel (2001) et de Statistique Canada (2003) insistent sur le fait que les élus politiques issus des communautés culturelles sont le plus souvent passés par l'associatif ethnoculturel avant d'entrer dans l'un ou l'autre parti souvent à titre individuel. Le passage par l'associatif ethnoculturel serait aussi ce qui favorise toute forme d'engagement social et politique à venir pour les immigrants de la première génération. Ces observations sont corroborées en Europe par (Gatugu et al., 2004). On peut alors craindre que les immigrants en région se trouvent devant une forme de discrimination systémique les empêchant d'occuper une place d'acteurs engagés tant dans le débat public que dans l'espace politique.

Références bibliographiques

- Gatugu J., Amoranitis S. et Manço A., 2004, La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes. Édition L'Harmattan, Collection « Compétences interculturelles ».
- Germain A., Gagnon J.E., Polo A.L., 2003, L'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques : enjeux et dynamiques locales ; avec la collaboration de Ali Daher et Linda Ainouche ; INRS Urbanisation, Culture et Société, Montréal.
- Grey J., 2005, L'intégration douce. Conférence au Collège Édouard Montpetit, Montréal. Site WEB Université de Sherbrooke : www.usherbrooke.ca
- Helly, D. et Van Schendel, N., 2001, Appartenir au Québec. Nation, état et société civile, une enquête à Montréal. Presses de l'université Laval et L'Harmattan, Paris, Montréal.,
- Simard C., à paraître, L'ethnicité, nouveau marqueur de la représentation politique. Les nouveaux territoires de l'ethnicité, Presses de l'Université Laval, Québec.
- Statistique Canada, 2003, Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle, rapport, Gouvernement du Canada.
- Vatz Laaroussi M., 2005, L'immigration en dehors des métropoles : vers une relecture des concepts interculturels, Revue des Études Ethniques au Canada, Vol.XXXVII, N° 3.

Immigrées, insertion, associations à Bruxelles : constats et hypothèses

Mme J. MONINGA (Diplômée d'Etudes Spécialisées en Coopération au Développement – Groupe VITAR2)

Les études réalisées sur les migrations et, plus spécifiquement, le courant théorique, mettent en exergue trois traits contemporains des migrations actuelles : sa féminisation croissante, et parallèlement, le peu de visibilité des femmes migrantes (données statistiques quasi inexistantes), un manque d'attention et de valorisation du rôle économique tenu par les migrantes, la mondialisation des tâches domestiques effectués par les femmes (soins aux enfants, malades et personnes âgées), et le caractère transnational des vécus des migrantes¹.

C'est à partir des années 1990 que l'on assiste au grand essor de la migration féminine, atteignant actuellement des proportions sans précédent dans l'histoire des migrations. Point n'est besoin de rappeler que les causes principales des migrations sont, entre autres, politiques, économiques et familiales. Le durcissement des conditions de vie dues à la pauvreté, aux pressions intégristes, aux conflits armés, aux lois inégalitaires et sexistes, aux violences, aux influences négatives des familles traditionnelles, etc.. Toutes ces situations ont mis sur la route de l'exil beaucoup de femmes. Par ailleurs, à chaque type de migration correspond une catégorie de femmes. Ces différentes typologies sont présentées par rapport à leurs intérêts et à leur motivation. On a des migrantes en quête de promotion sociale, des migrantes pour des raisons politiques, des migrantes pour des raisons affectives et des migrantes génératrices de revenus².

L'objet des associations de migrantes ...

Dans sa récente publication axée sur *Des associations et des femmes. Un aperçu des associations s'adressant à un public des femmes plurielles*, le Centre Régional du Libre Examen définit l'associatif comme « un lieu de socialisation et de ressourcement identitaire, espace de convivialité, de résistance aux difficultés de la vie et de réconfort psychologique, lieu d'apprentissages démocratiques et de solidarité, lieu de libération de la parole, lieu de promotion de l'égalité des femmes et des hommes, lieu de formation et de tremplin pour l'emploi. Il est le creuset dans lequel le combat des femmes plurielles pour l'émancipation, l'égalité, la citoyenneté et la mixité trouve son sens ces dernières décennies. Cette dynamique impulsée par le monde associatif construit chaque jour le 'vivre ensemble' »³.

En effet, les associations des migrantes féministes ou féminines, à l'instar d'autres associations, poursuivent un objet social et proposent des activités à caractère culturel, économique, politique, religieux, sportif ou encore dans le domaine de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits, etc. Elles développent des projets dont les activités sont axées sur les domaines suivants : services, activités culturelles, écoute et accueil, guidance sociale et santé, information, alphabétisation, sensibilisation, animation, ciné-club, formation de formateurs, insertion socioprofessionnelle, éducation civique et médiation interculturelle⁴. Ces différents axes regroupent les associations en quatre catégories, à savoir l'éducation permanente, l'accompagnement social et l'orientation, les échanges interculturels ainsi que l'insertion socio-professionnelle. Les formations organisées et les services rendus dans ces associations ont pour objectifs d'aider les femmes à capitaliser leurs expériences, à valoriser leurs compétences, à redéfinir leur projet professionnel pour s'insérer dans la société et construire une démocratie tolérante et respectueuse de la diversité.⁵

En l'absence des vraies politiques d'accueil des immigrées, des politiques qui ne tiennent pas compte de l'aspect genre et de la diversité des migrations, l'offre associative apparaît comme une alternative. Les groupes qui font l'expérience des discriminations sur le marché de l'emploi et de leur non-représentation dans l'espace public développent une conscience associative. Leurs démarches constituent l'un des piliers de la participation populaire et démocratique. Pour toutes ces raisons, les migrantes essaient de se constituer en association pour résoudre certains

1 «Femmes migrantes en milieux populaires», in Journal *Le Liguier*, juin 2005.

2 MONINGA J., DE LA PENA M., *Le rôle des femmes migrantes dans les ONG et le développement*, Bruxelles, le Monde selon les femmes, 2002, p. 10.

3 Centre Régional du Libre Examen, *Des associations et des femmes. Un aperçu des associations s'adressant à un public de femmes plurielles*, Bruxelles, 2006, p. 3.

4 Le Centre du libre examen et al., *Des associations et des femmes. Quels enjeux, quels défis pour les femmes migrantes ?*, Bruxelles, 2006, p. 5

5 MONINGA J., DE LA PENA M., *Op. cit.*, pp. 3-8

problèmes auxquels leurs communautés sont confrontées. Ces initiatives permettent ainsi aux migrantes de prendre en charge leur destinée. Partant des recherches réalisées avec *Le Monde selon les femmes* en 2002 sur « *L'intégration des femmes migrantes au marché de l'emploi en Belgique* » et « *Le rôle des femmes migrantes dans les ONG et le développement* », au cours desquelles nous avons eu à travailler avec les femmes migrantes et leurs associations, il s'avère que l'associatif immigré éprouve beaucoup de difficultés pour atteindre son objectif et souffre de beaucoup de maux. S'il y a des associations qui arrivent à émerger, c'est au prix de durs sacrifices. Certaines faiblesses que nous avons décelées et analysées avec les femmes migrantes et pour lesquelles nous avons émis des avis et propositions constructives lors de notre première enquête en 2002, tant au niveau des associations elles-mêmes qu'au niveau politique, n'ont pas encore trouvé d'échos favorables. Passons-les en revue.

Les difficultés de la vie associative⁶ :

Les multiples problèmes et contradictions auxquels sont confrontées les associations de migrantes peuvent se résumer en ceci :

- Le manque de communication entre les associations et les administrations ou pouvoirs divers des sociétés d'accueil.
- L'absence d'une politique d'insertion et l'inadaptation de la politique actuelle de migration face aux besoins des femmes migrantes. Cette politique ne tient par exemple pas compte de l'interaction Genre-Migration-Développement.
- La ghettoïsation et l'exclusivité des associations des migrantes. Ce qui est compris tantôt comme une force dans la mesure où ces associations favorisent le renforcement de la cohésion sociale et de l'appartenance à une culture, tantôt comme une faiblesse lorsqu'elle conduit à l'auto-exclusion, à l'obscurantisme, au communautarisme, au « maquis culturel » et au manque de participation citoyenne aux prises avec les réalités de la société d'accueil.
- Le manque de compétences et de professionnalisme de certaines pour gérer la technicité et la complexité des dossiers, la gestion des associations et de leurs activités, mais aussi, dans d'autres cas, la non-valorisation de l'expertise, le refus de capitaliser les expériences des migrantes dans le domaine de la coopération au développement.
- L'insuffisance ou l'inexistence des moyens financiers et matériels pour la réalisation des activités. Cette question est fondamentale. Les associations accomplissent un travail militant avec des subsides pour la plupart insuffisants, parfois inexistantes et pourtant elles font face aux nombreuses sollicitations du public immigré. La politique de subvention a ses modes de fonctionnement et pose souvent des critères qui maintiennent les associations et ONG en situation de fragilité et donc de dépendance⁷. Ceci a pour corollaire l'absence de moyens de fonctionnement, d'un secrétariat permanent, le manque de locaux et d'accompagnement à la gestion.
- La non-représentation de l'associatif immigré au niveau des instances publiques et politiques. Aucune structure unificatrice de défense et d'illustration ne la représente, à la différence de la Flandre, par exemple. Cette situation rend difficile l'identification d'interlocuteurs par l'Etat, ne permet pas la stabilisation des résultats et reconnaissances obtenues par certaines associations et contribue à marginaliser les petites unités associatives divisées entre elles. Elle conduit également au dysfonctionnement au niveau des structures existantes, au manque de coordination, de vision collective et de visibilité des actions des associations des migrantes au niveau politique, au manque de relais et d'audience politique tant au niveau national qu'au niveau européen, et ceci malgré leur taille et l'importance de leurs activités et de leur présence sur le terrain.
- La dispersion des associations dans leurs champs d'action : qui fait quoi et quand ? Les secteurs ne sont pas bien identifiés dans les activités réalisées peu coordonnées. Il en va de même de l'absence d'évaluation de la pertinence des activités réalisées par les associations.

Et l'avenir ?

6 GATUGU J., AMORANITIS S. et MANÇO A. (eds), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*. Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2004 ; Le Centre Régional du Libre Examen, *op cit*, pp. 28-31 ; MONINGA J. et al., *L'intégration des femmes migrantes au marché de l'emploi en Belgique*, Bruxelles, Le Monde selon les femmes, 2002.

7 CNCD, *Les Communautés de migrantes, actrices du développement*, Bruxelles, 2000.

La récente recherche-action réalisée par *Le Centre du Libre Examen* avec ses partenaires dont *Le Monde selon les femmes* et *La Ligue des familles* et les recherches faites par l'IRFAM, témoignent de la persistance des difficultés autrefois décrites par les associations des migrantes, et notamment l'insécurité financière, la complexité administrative, la concurrence, la dépendance et le manque de stratégies, etc. Il semble que les pouvoirs publics déchargent leurs responsabilités sur les associations sans leur donner des moyens nécessaires pour mener ces actions, la faiblesse organisationnelle et professionnelle de certaines associations fait le reste ... Eu égard à tout ce qui précède, nous voyons poindre les scénarios suivants :

- *Du côté des migrant(e)s*: la création d'une fédération des (associations de) migrant(e)s, une plate forme qui peut regrouper toutes les associations importantes en Wallonie-Bruxelles afin de constituer une structure forte qui défendra les intérêts des migrant(e)s et se chargera de travailler pour conforter ces associations avec des formations et un accompagnement dans la recherche de partenariat et de financement. Cette structure fédérative intercommunautaire pourra constituer un réseau d'échanges et de contacts permettant de développer et d'optimiser les possibilités de synergies entre associations. Elle contribuera à la cohésion sociale de notre pays multiculturel et permettra aux personnes issues de l'immigration de s'ouvrir sans stigmatisation. Il s'agit ainsi de lutter contre les replis identitaires. Organiser des formations à l'intention des gestionnaires d'associations sera un des rôles de cette fédération.
- *Du côté des pouvoirs publics* : la redéfinition de la politique actuelle de migration est une nécessité impérieuse. Elle doit tenir compte de la trilogie : genre, migration et développement. Les politiques publiques doivent chercher plus de coopération avec les associations d'immigrant(e)s et également favoriser la création d'emploi au sein de ces associations. Aussi, les associations qui ont su faire la preuve de leur dynamisme sur le terrain doivent être davantage soutenues.

Conclusion

L'état de santé de l'associatif immigré n'est pas bon comme tend à le montrer les rencontres préparatoires à ce colloque. L'associatif subit des injonctions de la politique et n'a pas de projet clair. Il est fragilisé par le non financement, le manque d'interlocuteurs, ... L'associatif immigré, tout en continuant à revendiquer ses droits⁸, fort de son utilité sociale, doit se structurer pour être en mesure de sortir de la pseudocolonisation dont il est l'objet notamment de la part de certains des centres d'actions « promigrants » qui le considère non comme un partenaire, mais comme un « bouche trou » ou un faire valoir. Le mouvement associatif migrant doit par ailleurs faire l'autocritique de son fonctionnement et se débarrasser de ses complexes : il doit sortir de l'assistanat pour réfléchir le rôle qu'il doit jouer au sein de la société civile dans un pays pluriculturel. Il est dès lors important que les femmes migrantes regroupées dans leurs associations prennent la parole pour pouvoir occuper une place de citoyennes à part entière dans la société et dans ce mouvement⁹. Et comme le soulignent Gatugu, Amoranitis et Manço¹⁰, il est intéressant d'investir dans la vie associative créée par les migrants et leurs descendants pour favoriser leurs présences et expressions dans les sociétés d'accueil : la vie associative est, en effet, une des coulisses de la participation citoyenne. Elle contribue au dosage entre l'expression, d'une part, de *l'ethnicité* qui produit un sens identitaire, et, d'autre part, de la *citoyenneté* qui équilibre la première tendance et génère une réelle participation dans la société.

Références bibliographiques sélectives

- Centre Régional du Libre Examen, *Des associations et des femmes. Un aperçu des associations s'adressant à un public de femmes plurielles*, Bruxelles, 2006.
- Centre Régional du Libre Examen, *Des associations et des femmes ... Quels enjeux, quels défis pour les femmes migrantes ?*, Bruxelles, 2006.
- CNCD, *Les Communautés de migrantes, actrices du développement*, Bruxelles, octobre 2000.
- GATUGU J., AMORANITIS S. et MANÇO A. (eds), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. «Compétences interculturelles», 2004.
- MONINGA J., DE LA PENA M., *Le rôle des femmes migrantes dans les ONG et le développement*, Bruxelles, Le Monde selon les femmes, 2002.
- MONINGA J., DE LA PENA, M., CHOQUE P., NDUMBA, M.T., *L'intégration des femmes migrantes au marché de l'emploi en Belgique*, Bruxelles, le Monde selon les femmes, 2002.

8 Centre Régional du Libre Examen et al., *Des associations et des femmes. Quels enjeux, quels défis pour les femmes migrantes*, p. 15.

9 Centre du Libre Examen, *op. cit.*, pp.17-18.

10 GATUGU J., AMORANITIS S. et MANÇO A. (eds), *op. cit.*



Seconde table ronde :
« Réseaux et associations de migrants : quelle participation politique et citoyenne ? »

Rôles des Centres Régionaux d'Intégration en Région wallonne :
quelle participation des groupements d'immigrant(e)s ?

Dr. D. SENSI (IRFAM)

Introduction

Le 4 juillet 1996, le Gouvernement wallon émet le Décret qui lui permet d'agréer les Centres Régionaux pour l'Intégration (CRI) des personnes étrangères ou d'origine étrangère. L'article 8 de ce Décret précise que les CRI sont dans l'obligation d'organiser un Conseil représentatif (CR) : *« Les CRI doivent organiser un conseil représentatif des associations et des pouvoirs publics qui exercent leur action en matière d'intégration de façon à disposer d'un lieu de réflexion, de concertation, d'avis, de proposition. »*

Dès le début, ces Conseils représentatifs ont fait l'objet d'une attention particulière. Une première étude menée par Targosz (1998) sur les CRI, montre qu'au mois de mars 1998, cinq CRI ont constitué leur CR et que ces derniers connaissent une large participation. Fin 1998, Gosseau explique dans un article de la revue *Osmose* que les CR ont trouvé leur rythme de croisière, qu'ils fonctionnent avec des commissions thématiques et qu'ils peuvent rassembler entre 50 et 60 membres. L'auteur précise cependant que, déjà à cette époque, un travail de mobilisation permanente est nécessaire et que la participation est irrégulière et déséquilibrée selon les commissions. En 2000, cette préoccupation sera reprise de manière forte par la FECRI puisqu'elle charge alors A. Manço de réaliser une analyse des processus et des produits des différents CR. On peut notamment y lire les conclusions suivantes : *« On compte dans chaque ville 60 membres, mais la participation est inférieure à ce chiffre. (...) Certains centres regrettent la faiblesse de la motivation des associations locales (et immigrées) à participer aux travaux du CR. (...) On sait que les six dixièmes des membres du CR sont des représentants des associations locales. Un quart des participants émane des pouvoirs publics locaux. »* (Manço, 2000, p. 20).

Des recommandations pour un meilleur fonctionnement sont proposées sur la base des bonnes pratiques des différents CR. Toutefois, malgré ces recommandations, la dynamique de la plupart des CR se dégrade progressivement au point que la FECRI, en 2003 décide de mener un projet intitulé *« Evaluation et re-dynamisation des Conseils Représentatifs des CRI »*. Ce projet met sur pied un groupe de travail inter-centres qui, à travers des rencontres avec différents acteurs et à l'aide d'un questionnaire adressé aux membres des CR, tente de trouver des solutions à une situation qui, dans certaines villes, devient de plus en plus délicate. Certains CR ont en effet cessé leurs activités, ce qui aurait pu dès lors remettre éventuellement en cause l'agrément de la Région wallonne qui devait être renouvelé fin de l'année 2003. Malheureusement, ce groupe de travail n'atteint pas ses objectifs, notamment à cause de la difficulté de recevoir les données locales. Très peu de questionnaires rentrent et l'agent de la FECRI chargé de ce projet se trouve dans l'impossibilité de fournir une analyse pertinente.

C'est dans ce contexte qu'intervient la présente étude. En mars 2004, le Cabinet du Ministre des Affaires sociales de la Région wallonne, Th. Dethienne, charge l'IRFAM d'une nouvelle étude sur le fonctionnement des CR. Après divers contacts avec les représentants de la FECRI, la première proposition de cette étude s'intitulait : *« Conseils représentatifs des Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Région wallonne : processus de consultation et de récolte d'avis en vue d'interroger et d'améliorer la portée du décret de juillet 1996. »*

Dans un premier temps, il s'agissait donc de se centrer sur les CR, toutefois, lors d'une rencontre avec les directeurs des CRI, ceux-ci ont insisté sur l'inutilité de mener une étude supplémentaire qui arriverait aux mêmes constats d'échecs des CR. Il a donc été proposé d'élargir le sujet de l'analyse : plutôt que de se limiter aux CR, les acteurs en présence ont jugé plus pertinent d'identifier l'ensemble des pratiques de consultation et de participation développées par les CRI.

La participation citoyenne, au cœur des missions des CRI

Si l'on se réfère à la littérature concernant les stratégies de participation dans le développement local, on se rend compte que les CRI sont les initiateurs de pratiquement toutes les stratégies de participation interactive proposées par les auteurs :

- la mise en débat des politiques et des projets par
 - l'information,
 - la consultation,
 - la concertation,
 - les comités d'accompagnement des projets,
 - les commissions de quartier,
 - la concertation avec des organes non-institutionnels issus de la population,
- la coproduction et la conception collective de projets,
- l'appui aux projets des habitants.

Toutes les activités de participation concernent les citoyens en tant qu'individus mais aussi et surtout la vie associative. L'ensemble des CRI sont en effet en relation et en collaboration constante avec au moins 440 associations de migrants ou non.

Le nombre important d'associations en contact régulier avec les CRI justifie le fait que certaines directions de CRI pensent que, même si certains Conseils représentatifs ne fonctionnent pas comme ils le devraient d'autres activités menées dans d'autres lieux au quotidien assurent de manière forte la participation des associations.

La participation de la vie associative des migrants

Au niveau des CRI, la participation sociale et politique des migrants passe aussi par une stimulation de leur vie associative. Il nous a semblé dès lors pertinent de chercher à identifier la place des associations de migrants, dans et autour des CRI. Lors des interviews, nous avons posé la question du pourcentage d'associations de migrants avec lesquelles le CRI est en contact, travaille ou collabore, par rapport à l'ensemble des partenaires associatifs.

Les réponses obtenues ont été assez approximatives, telles que : « A peu près 50 ! », « C'est difficile à dire ! », « Comment identifier clairement qu'il s'agit d'une association de migrants ? », « Une dizaine, pas plus ! », ...

Il est dès lors apparu que ce critère d'identification des associations n'était pas jugé pertinent par certaines personnes, qui préféreraient identifier les publics avec lesquels ces associations travaillent. Pourtant, l'analyse a montré qu'en moyenne, un tiers des associations membres des AG d'au moins cinq CRI sur sept sont des associations de migrants. Ce pourcentage montre qu'il s'agit là d'un partenariat de poids et que la vie associative des migrants est bien une réalité incontournable.

Malheureusement, actuellement, il n'est pas possible, avec les données disponibles, de produire des statistiques permettant d'évaluer la présence de cette vie associative dans les instances des CRI et encore moins la quantité et la qualité des partenariats et des conventions développés par les CRI.

La participation au sein des Conseils représentatifs

Les CR ont bien fonctionné pendant les premières années d'existence de tous les CRI, toutefois, les problèmes rencontrés ont progressivement démotivé à la fois les participants et les organisateurs.

Il subsiste néanmoins deux CR qui fonctionnent encore de manière régulière. Ces deux CR ont, en fait, appliqué à la lettre les recommandations de l'article 8 du Décret qui précise que :

- les CRI organisent les CR,
- les CR sont au service des CRI (qui disposent d'un lieu),
- les CR sont des lieux de réflexion et de concertation,
- les CR doivent fournir des avis et élaborer des propositions.

Les deux CR encore en activité présentent les caractéristiques suivantes : un investissement important est accordé à l'organisation du CR par le CRI, le CR est le lieu de définition et d'évaluation du plan annuel d'action du CRI, le CR est un lieu de rencontre et de réflexion, le CR produit des dossiers de mise en débat et d'interpellation des politiques. En outre, ils proposent : une stabilité et une compétence certaine au niveau de la présidence et une mobilité des lieux de rencontre.

Pour affiner l'analyse, il est bon également de préciser que les deux CRI se situent dans deux villes de dimension moyenne. Dans la première ville une longue tradition de concertation avec le monde associatif existait avant la création du CRI.

Dans les grands arrondissements, la dynamique est plus difficile à maintenir, surtout lorsqu'il existe des malentendus sur le rôle du CR. Mais au-delà de ces difficultés, nous émettons l'hypothèse que les échecs sont peut-être dus, entre

autres, à une lecture trop extensive de l'article 8. Le Décret ne précise pas en effet que les CR sont des organes officiels et autonomes de consultation et de participation institutionnalisée des immigrés.

Une lecture plus restrictive du Décret ne supprime pas pour autant la question fondamentale d'une évaluation objective de la participation des immigrés dans et autour des CRI. Cette évaluation n'a pas pu se réaliser dans le cadre de cette étude parce que les CRI n'ont pas jusqu'à ce jour abordé la question de manière stratégique, c'est à dire en définissant des objectifs et des indicateurs de résultats et encore moins en organisant un recueil systématique de données permettant un monitoring régulier de cette question.

Références bibliographiques

- Bardin R., *L'analyse de contenu*, PUF, Paris, 1990.
- Cour des comptes, *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration, rapport public particulier*, Paris, 2004.
- Decoster D.P., et al, *Gouvernance locale, développement local, participation citoyenne*, ULB-IGEAT, Charleroi, 2002.
- Decoster D.P. et al., *Vers des contrats d'Avenir locaux, élaborer et réussir sa stratégie de développement communal*, ULB-IGEAT, Charleroi, 2004.
- Entzinger H. (ed.), *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Conseil de l'Europe, 1999.
- Gatugu J., Amoranitis S., Manço A., *La vie associative des migrants, quelles (re)connaissances ?*, Réponses européennes et canadiennes, Col. Compétences interculturelles, L'Harmattan, Paris, 2004.
- Gosseau C., Les conseils représentatifs des centres régionaux ont dégagé leurs priorités d'action, n°9, octobre-décembre, 1998, p. 17-19.
- Harou R., Fontaine P., Rosinski Z., *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques*, Ministère de la région wallonne, Conférence permanente du développement territorial, Namur, 2003.
- House E., *Evaluating with validity*, Sage, vol 1, Beverley Hills, 1980.
- Ligon G., Jackson E., *Who writes this junk? Who reads evaluation reports anyway?* Paper presented to the AERA conference, USA, 1989.
- Lynn F., Busenberg G., Citizen Advisory Committees and environmental Policy: what we know, what's left to discover, in *Society for Risk analysis*, Vol. 15, N°2, 1995.
- Maheu R., Demers M. *Les indicateurs et l'approche systémique*, Canada, notes pour une conférence, 1989.
- Manço A., *Conseils représentatifs des Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère en Région wallonne : une analyse des processus et des produits*, Fédération des Centres régionaux d'Intégration, 2000, Namur.
- Manço A., Amoranitis S., Délégation par abandon : un nouveau concept opératoire, in *Délégation par abandon*, Les politiques sociales, n°3 et 4, Mons, 1999.
- Manço A., La vie associative des communautés issues de l'immigration en Wallonie et à Bruxelles : enquêtes sur les relations avec les autorités politiques et administratives, in *La vie associative des migrants, quelles (re)connaissances ?*, Réponses européennes et canadiennes, Col. Compétences interculturelles, L'Harmattan, Paris, 2004, p.97.
- Miles & Huberman, *Qualitative data analysis*, Sage, Beverley Hills 1984
- Patton M.Q., *Qualitative Evaluation Methods*, Sage, Beverley Hills, 1980.
- Patton M.Q., *Utilization focused evaluation*, Sage, Beverley Hills, 1978.
- Rondeau F., Les conseils représentatifs des centres régionaux : des acteurs majeurs pour les initiatives locales, *Osmose*, n° 5, 1997, p. 8 et 13.
- Sensi D., *Evaluation et décision*, CEDIM, Québec, 1992.
- Sensi D., *Evaluer des projets d'innovation en éducation*, Labor 2000, Bruxelles, 1990.
- Stake R., Pearsol J.A., *Evaluating responsively*, Paper presented at annual conference of AERA, New Orleans, 1988.
- Targosz P., Les centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères en Région wallonne : un modèle institutionnel de participation structurée en Belgique, in *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Conseil de l'Europe, 1999, p. 137.
- Targosz P., *Les conseils représentatifs des centres régionaux : esquisse d'un outil capital*, Osmose, n° 6, 1998, p. 9-12.
- Targosz P., *Evaluation du décret, rapport d'analyse transrégional*, mars 2002
- Zwetkoff C., Cours de science politique, méthodes participatives, descriptions et outils d'analyse, SPIRAL, ULG.

Politiques d'immigration et dialogue civil : situation des associations de terrain de Wallonie

Mr. N. KHALIL (Carrefour des Cultures, Namur)

Les politiques dans les différentes contrées européennes ont au départ considéré l'immigration comme un phénomène conjoncturel et temporaire, et non structurel et permanent. Jusqu'au moment de la fermeture des portes à l'immigration en 1974, les étrangers étaient perçus globalement sous l'aspect essentiellement économique, ce qui a conditionné les politiques mises en place à l'égard de cette réalité sociale. C'est seulement dans les années 80 que l'immigration entre dans la scène politique et devient l'enjeu d'un vrai débat intérieur.

Dans ce registre, plusieurs approches ont vu le jour pour offrir un sens aux politiques d'immigration. Ainsi assimilation, intégration, multiculturalité, interculturalité, différence culturelle, pluralisme et singularité sont de ces vocables qui ont envahi la sociologie de l'immigration pour lire et repenser nos sociétés devenant de plus en plus diversifiées. L'enjeu fut de pouvoir assurer une interaction harmonieuse et un vouloir-vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles plurielles, variées et dynamiques.

L'installation en Belgique des populations de cultures diversifiées a poussé les politiques à essayer de gérer cette réalité en mettant l'accent non pas sur les différences culturelles, mais sur l'interculturalité, ainsi qu'en mettant au centre de leur préoccupation l'égalité des chances.

Une interculturalité qui valorise le métissage des cultures et favorise la volonté de construire ensemble une culture commune dans laquelle évidemment la part nationale restera prépondérante, mais non totalement hégémonique. A vrai dire, ces principes sont positifs et encourageants, mais hélas, il ne s'agit que des principes trop peu appliqués et souvent démentis par la pratique.

Pourtant, l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère doit désigner un processus d'adaptation mutuelle au niveau individuel et collectif des allochtones et des autochtones. Elle implique donc la participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique de tous pour un avenir commun. Toutefois, l'immigration et les politiques d'intégration n'ont pas connu une abondance de cadres légaux : inutile de rappeler que la première législation qui donne un cadre légal à la présence des personnes étrangères sur le territoire belge date de la loi dite «Moureaux » de 1980, relative à l'accueil, au séjour et à l'établissement.

Au fil de l'histoire et avec l'entrée sur scène de l'extrême droite conjugué à la précarité de l'action sociale dans les zones les plus défavorisées, les responsables politiques ont commencé à considérer l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans leur approche de gouvernance. Ainsi, quelques timides initiatives ont vu le jour et notamment l'institution du Haut Commissariat à la Politique des immigrés, devenu plus tard le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Dans la même lignée, il faut noter que l'action associative a pu accompagner, de par ses actions et ses réflexions, la problématique de l'immigration en apportant, en tant qu'acteurs de terrain, des éléments de réponse à la spécificité culturelle, ethnique et sociale des immigrés. Ces actions et ces réflexions se sont traduites par des projets qui ont eu une tiède reconnaissance auprès des institutions publiques.

Avec le ballet des réformes institutionnelles, l'intégration s'est vue transférée de la Communauté française à la Région wallonne. Le décret de 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère est venu matérialiser ce transfert de compétences. Ainsi, la Région s'est dotée d'un cadre légal pour actualiser sa politique d'intégration. Le décret de 4 juillet 1996 a constitué un fer de lance pour répondre partiellement à cette préoccupation politique et a consacré une forme de reconnaissance des initiatives émanant du tissu associatif, à côté de l'institution des Centres Régionaux d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère qui ont bénéficié d'agréments.

La volonté du législateur était donc de mettre sur pied des instruments de première et de deuxième ligne afin de construire un socle commun à même d'œuvrer pour une vision nouvelle de l'intégration basée sur le dialogue interculturel et adapté aux réalités régionales.

Malheureusement, la mise en œuvre du décret et les pratiques qui en ont découlé n'ont pas été très volontaristes pour réhabiliter l'action associative, émanation de la volonté citoyenne. En outre, le décret est resté minimaliste, dans son application, et n'a pas donné aux associations de première ligne les moyens nécessaires pour participer activement à l'élaboration et à la mise en application de cette nouvelle vision de l'intégration à côté des institutions de seconde ligne.

Le bilan apparent, nous pousse à constater que le décret, dans son application, a créé un déséquilibre entre les acteurs de la première ligne et ceux de la deuxième ligne, même si l'affirmation nécessitait une analyse plus approfondie. L'associatif de terrain qui, faute de reconnaissance et de moyens, s'est précipité dans la précarité ou l'occupationnel avant de péricliter. Cela a poussé les Centres Régionaux d'Intégration à pallier les manques et lacunes laissées par les associations de citoyens.

Notre crainte aujourd'hui est que la politique wallonne qui se veut alternative et prête à rompre avec le décret, risque d'assurer une continuité, voire un renforcement de la même politique, à savoir soutien à la deuxième ligne et réduction supplémentaire des moyens pour la première ligne. Et pourtant, l'urgence est de rétablir un équilibre entre les deux lignes au lieu de pérenniser les lacunes qui ont perturbé l'esprit du décret. Or, il est logique que, comme tous les acteurs de deuxième ligne, les Centres Régionaux d'Intégration ne peuvent acquérir, crédibiliser leurs actions qu'en partenariat avec un tissu associatif riche en réflexions et généreux en actions : en résumé, soutenir le terrain, c'est indirectement soutenir les CRI.

Par ailleurs, le décret est venu renforcer l'approche de l'intégration sociale par le dialogue interculturel : les matières recherchées dans les initiatives locales confirment l'intention du législateur d'offrir une place prépondérante à l'interculturalité. Nous pensons qu'écarter le culturel du processus de l'intégration c'est vider le décret de son sens, c'est remettre en question le travail effectué tant par les CRI que par d'autres associations. En conclusion, une rupture avec l'esprit du décret de 1996 exige de promouvoir un projet de transformation permettant de construire une alternative à la politique entreprise jusqu'alors. Il faut donc redonner un sens à la politique d'intégration, laquelle ne peut se réduire ni à des ajustements budgétaires, ni à un conflit de compétence, ni encore à un durcissement des relations entre l'institutionnel et les acteurs de terrain.

A l'heure actuelle, faute d'une évaluation systématique de l'impact du décret de 4 juillet 1996, de son application et de son adéquation avec le concept d'intégration en rapport avec les transformations de la société, c'est donc moins d'une abrogation du texte que d'une application fidèle et complète de son esprit que doit dépendre le partenariat et le dialogue entre l'associatif civil et les pouvoirs publics.

Quels que soient les dispositifs réglementaires nouveaux qui pourront être mis en place, ces derniers seront entachés par une précipitation qui mettrait, au demeurant, en difficulté leur légitimité et leur efficacité. Ainsi, il serait judicieux de mettre en chantier un projet qui repense l'intégration sur base des prérogatives du pouvoir public et des attentes des associations. Sans perdre de vue le facteur temps, un tel objectif impose des larges concertations et un investissement de qualité de par les différents partenaires aussi bien au niveau gouvernemental qu'au niveau associatif.

A cet effet, une phase de transition s'impose pour éviter de mettre en péril les acquis hérités du décret de juillet 1996, le premier cadre légal précurseur du partenariat entre le pouvoir public et les initiatives locales qui oeuvrent pour l'intégration dans l'espace wallon. Ainsi, il est important d'opter pour une continuité qui préserve les impacts positifs engendrés. Pour se faire, il faut laisser le temps à la réflexion de s'élaborer et à la concertation de s'élever pour construire un projet à même de vivifier l'intégration dans un partenariat constructif.

Les insuffisances constatées dans le dialogue entre partenaires publics et associatifs sont à l'origine de plusieurs difficultés rencontrées dans leur collaboration. Dans le même registre, nous constatons que faute de dialogue du côté du pouvoir subsidiant comme du côté des associations ne s'effectue aucune véritable capitalisation des expériences développées. Ainsi et afin d'assurer une meilleure communication et une plus grande connaissance mutuelle, il est important de créer des espaces de dialogue à même de fructifier le partenariat entre le public et l'associatif d'une part, et entre les associations elles-mêmes, d'autre part.

Cependant, l'immigré citoyen ressent de plus en plus un besoin croissant d'être impliqué dans les formations des politiques et décisions qui le concernent directement. A ce titre, les associations constituent une marque de vitalité

que les responsables doivent prendre en compte. Ainsi, il est indispensable de les impliquer dans les réflexions sur la définition et la mise en œuvre des politiques. Cette participation de par le dialogue civil constitue l'instrument principal d'une démocratie participative. Dans ce sens, il est nécessaire d'activer un espace qui constituerait le lien privilégié de représentation, d'information et d'expression des associations et des responsables politiques.

L'intégration de la mémoire de l'immigration dans le patrimoine national

Dr. H. SAIDI (Cellule académique, Rectorat de Lille)

Longtemps ignorée, la mémoire de l'immigration est devenue depuis quelques années un sujet digne de réflexions et d'études. Nous allons, tout au long de cette contribution, tenter de savoir comment dénationaliser l'histoire pour y intégrer des mémoires particulières. Comment reconstituer les pages manquantes de l'histoire commune sans s'ériger en procureur et en juge des faits historiques ? Comment étudier les mémoires sans tomber dans le piège mémoriel et sans participer à la guerre des mémoires ?

Selon Noiriel, il n'est nullement question de régler des comptes, mais plutôt de comprendre pourquoi cet oubli a tant duré et de se demander comment remédier à ce « non-lieu de mémoire ». L'oubli a bien évidemment ses causes naturelles. Le temps emporte avec lui une partie des souvenirs des événements du passé. Quand les contemporains disparaissent, les professionnels de la mémoire chargés d'écrire ce passé et de le transmettre doivent prendre le relais pour reconstituer les maillons manquants de la chaîne de l'histoire. La mémoire est un objet socialement construit. Elle n'est pas chose morte, bien au contraire, elle est constamment revisitée, réétudiée au gré des circonstances et des événements. Elle se modifie au moment de la transmission, et est confrontée à plusieurs obstacles comme la mutilation, l'omission, la sélection ... La mémoire est sélective. Aussi bien sur un plan individuel que sur un plan collectif. Elle ne retient que ce qui l'arrange. Elle est une construction, résultat d'un rapport de forces entre groupes sociaux, nationaux, aux intérêts divergents. Les historiens ont largement contribué à forger cette mémoire, nationale et donc nationalisée, et correspondant à une idéologie. La mémoire nationale ne laisse pas de place à des mémoires particulières de groupes ou de classes. Dans leur construction nationale, l'Etat français et la République ont brisé certaines cultures minoritaires au nom de l'unité nationale et de l'universalisme républicain.

Une mémoire forgée autour du mythe national

Longtemps l'Histoire, en France, a tourné autour de la nation et de son mythe fondateur. Le nationalisme constituait alors la principale donnée de l'époque : une donnée permanente, même si son intensité a varié en fonction des situations. Il s'est largement nourri du conflit franco-allemand. Au lendemain du traumatisme de la défaite et du siège de Paris, la France se sentait humiliée par les conditions imposées par l'Allemagne victorieuse, lors du traité de Francfort, le 10 mai 1871. Un esprit revancharde s'est développé. Il s'est traduit par des chansons patriotiques sur l'Alsace en 1880 comme « C'est un oiseau qui vient de France » qui exalte le souvenir de l'Alsace Lorraine, ou des poèmes comme celui de Paul Déroulède 'Du deuil à la revanche », écrit et popularisé en 1881. Ce nationalisme était exalté et enjolivé dans les écoles. C'est ce que remarque l'historienne Suzanne Citron (2003) en écrivant que « Les manuels de l'école élémentaires présentent toujours à nos enfants le schéma d'une Gaule surgie de nulle part (...) la France se profile derrière les triomphes guerriers de Clovis, Charlemagne, des rois francs annexés au devenir pré-français. (...) La révolution peut alors inventer les droits de l'homme défendant puis franchissant les frontières, faire de la France la messagère de l'humanité ». Bref, une Histoire axée sur le mythe du héros national, Vercingétorix, Jeanne D'arc, Barat, Charlemagne, Charles Martel, De Gaulle ... Dans cette Histoire, les autres acteurs n'existent pas, l'altérité est inexistante.

Le patriotisme était célébré quotidiennement à l'école de la République, chargée de former des citoyens et de leur apprendre une morale tirée de la seule France. C'est ce qu'annonçait le père de l'école laïque, gratuite et obligatoire, Jules Ferry, dans son discours du 4 juillet 1881. Il affirmait aussi qu' « Enseigner la morale concrète, c'est enseigner la morale tirée des incidents de chaque jour, de l'histoire de France ». Dans un manuel de lecture courante destiné aux écoliers français de 1890, « Pour la patrie », la France était présentée comme un modèle de civilisation, car elle a mis en place, un système de valeurs unique au monde. Des valeurs comme l'égalité, la citoyenneté, le patriotisme, la justice y sont présentées comme des fondements de l'identité nationale.

Dans le manuel général rédigé par Fernand Bouisson en 1905, on peut lire « L'école aura rempli sa mission si elle fait de tout jeune français un patriote au sens de la révolution qui, même soldat, se souviendra qu'il est citoyen. » Ainsi était conçue l'éducation du futur citoyen, avec comme objectif primordial de servir la République et sa « religion ». A ce sujet l'historien Claude Liauzu écrit « Depuis la IIIème République, l'histoire est la discipline maîtresse du consensus, sur un devenir collectif : la patrie. » Cette promotion du patriotisme dans les écoles a facilité la mobilisation pendant la grande Guerre. De même, l'existence et l'apprentissage de valeurs communes ont bâti un idéal commun : l'appartenance à la nation » (2004).

Cette Histoire, remarque Suzanne Citron (1999) « a abusivement ethnicisé ‘un peuple français’, prétendument homogène en lui prêtant comme ancêtres incontestables les Gaulois, jusque là absents de l’histoire de France. Les Gaulois ‘une race de laquelle descendent les dix neuf vingtièmes d’entre nous’, écrivait, en 1828, Amédée Thierry, cautionné par Michelet, popularisé par Henri Martin et officialisé par le Petit Lavis, le manuel phare de l’école de la II^{ème} République ». Il s’agissait d’un enseignement au service de la nation : il n’y était pas question d’annexions, de particularismes ou d’hétérogénéité, mais d’une France pure, éternelle et originelle. Cette école avait pour « mission biblique » d’enseigner une langue commune, et l’amour sans modération pour la patrie et la République. Cette République qui a fait des Français « un des peuples les plus libres du monde », affirmait le Petit Lavis.

« Le récit scolaire a sacralisé la France, devenue l’entité commune de référence, objet de piété collective. La prière pour la France du Guide du croyant israélite de 1898 rappelle à Dieu : ‘La France est de tous les pays celui que tu sembles préférer, parce qu’il est le plus digne de toi » (Citron, 1999). Cette conception a fini par mettre la France en difficulté vis-à-vis de son passé, de sa mémoire et d’elle-même. Pays des Lumières et des droits de l’homme, mais aussi du « code noir », pays de l’égalité et de la citoyenneté mais aussi du « code de l’indigénat », pays démocratique mais premier pays à instaurer la terreur révolutionnaire, pays des révolutions et du progrès social mais aussi de Vichy et de la torture en Algérie, et bien des réalités encore ! voilà ce qu’est la France. Elle a, de ce fait, longtemps peiné à réécrire son histoire et à l’étudier. Mais des historiens ont commencé à le faire dans les années soixante-dix, pour défricher le terrain de la vérité et ouvrir ce que de Gaulle appelle « la boîte à chagrins ». Des travaux universitaires pionniers ont ainsi vu le jour. Bien qu’ils aient été destinés à des spécialistes et soient restés inconnus du public, ils ont malgré tout, anticipé la médiatisation de la question.

Comme nous l’avons remarqué, les politiques ont toujours cherché à officialiser les mémoires et à imposer leur lecture de l’histoire. Ils se sont toujours intéressés à la mémoire et à sa transmission, empêchant, ce faisant, l’historien de faire objectivement son travail. De nos jours, leurs interventions sont de plus en plus fréquentes dans l’appréciation des événements du passé. Ils cherchent à purifier cette histoire, à la débarrasser de tout ce qui peut faire honte ou désordre. Ils écrivent cette histoire avec une grille de lecture du présent, en répondant à des besoins immédiats et sans le recul nécessaire. Les lois touchant à la mémoire telles que celle du 23 février 2005, celle du 21 mai 2001, etc., donnent une interprétation officielle et surtout obligatoire de faits historiques extrêmement complexes. Elles imposent aux chercheurs, enseignants d’histoire et historiens des lectures officielles de pans entiers de l’histoire. Cette approche de l’histoire est partisane, elle refuse le droit et la légitimité de repenser des éléments historiques importants tels que la colonisation, le rapport à l’autre, l’identité nationale ... Elle est contraire aux principes de la libre pensée, de la vérification des connaissances et de la critique qu’enseignent les professeurs à leurs élèves. Les hommes politiques imposent, avec ces lois, une vision unilatérale de l’histoire aux dépens de la liberté de la recherche, comme tel est le cas dans les pays dictatoriaux.

Ce n’est pas donc la première fois, dans l’histoire de la République, qu’un pouvoir politique, usant de son pouvoir législatif pour trancher des questions d’histoire, empêche les historiens, les chercheurs, de poursuivre leurs travaux en toute indépendance, selon les règles critiques de l’histoire basées sur la controverse et la recherche de la vérité. Dans un pays démocratique comme la France, les lois doivent rester en dehors des programmes d’histoire car légiférer, c’est fixer des normes et instaurer des vérités absolues. Cette histoire officielle a des conséquences importantes sur la construction identitaire des futurs citoyens et sur les pratiques quotidiennes des cours d’enseignement. Heureusement, des associations se sont mobilisées, des historiens et des collectifs se sont insurgés contre l’interventionnisme culturel de la loi et ont réclamé l’abrogation de ces lois.

Des débats, des conférences et des manifestations ont alors été organisés, des livres publiés. La mobilisation la plus déterminante a été celle des Martiniquais. Toutes les personnes mobilisées ont répété que l’Histoire n’appartient pas aux politiques plus qu’aux historiens. Les mémoires sont plurielles, fragmentées, le plus souvent passionnelles et partisans, et l’Histoire doit être critique, au service de tous et pour le bien de tous, et elle s’inscrit dans un temps long qui n’est pas celui des médias et des politiques.

Grâce à tous ces mouvements, le gouvernement a été obligé de retirer la loi sur la colonisation. Il est plus que surprenant que dans un pays d’écoles d’histoire (les Annales) et de grands historiens (F. Furet, M. Bloch, G. Febvre, Michelet, ...), on essaye d’imposer les mémoires par des lois décidées par la France d’en haut. Des efforts de recherches sont indispensables pour éclairer certains points de l’histoire, sortir des mensonges et des diffamations et remettre ces mémoires brisées en marche. Car c’est le rôle des historiens de se saisir de ces questions et non celui des politiques, comme le dit à juste titre Paul Ricoeur : « A l’Histoire revient le pouvoir d’élargir le regard dans l’espace et dans le temps, la force de la critique dans l’ordre du témoignage, de l’explication et de la compréhension, et plus que tout, l’exercice de l’équité à l’égard des revendications concurrentes des mémoires blessées et parfois aveugles au malheur des autres ».

Les études pionnières sur les migrant(e)s

A la fin des années soixante, le champ de la mémoire de l'immigration était relativement vierge, il ne faisait l'objet d'aucun enseignement, n'avait de place ni dans les dictionnaires de sociologie ni dans les manuels scolaires. Il était déserté par les historiens et les sociologues. Mais ces dernières années, nous assistons à un retour du refoulé. Les mémoires blessées ressurgissent et la demande de revoir le passé se fait de plus en plus insistante. Et pourtant c'est depuis les années 1980 que cette mémoire a commencé à avoir une place de plus en plus importante dans le travail historique, n'étant plus considérée comme un objet honteux, indigne de recherche, comme elle le fut longtemps.

Sur ce point, Gérard Noiriel disait « la recherche historique sur l'immigration a été victime du désintérêt des sciences sociales. Les sources sont introuvables jusqu'à la Seconde guerre mondiale. » Il existe donc peu de travaux, restés isolés et non reconnus par les professionnels, car jugés très éloignés de la demande historique et des sujets de l'époque. Pourtant ces travaux sont fondateurs et leurs auteurs, des pionniers en la matière. Pendant les années 1980, les recherches se sont poursuivies à un rythme accéléré. Dominique Schnapper a popularisé une formule résumant l'avis général : « La France est un pays d'immigration qui s'ignore ». Elle ajoute que ce déni de mémoire, la méconnaissance systématique de l'immigration et des mécanismes d'intégration ont été « des moyens permettant d'entretenir l'unité nationale ... »

En 1980, Ralph Schor a analysé, dans sa thèse, les réactions de l'opposition française à l'égard des étrangers durant l'entre deux guerres. Pierre Milza a étudié, en 1981, l'immigration italienne sous l'angle des rapports franco-italiens. Gérard Noiriel a montré dans un travail réalisé en 1982, devenue une référence, l'importance de la présence immigrée et l'apport des étrangers. Janine Ponty a présenté un excellent travail sur l'immigration polonaise en 1985, Benjamin Stora et Claude Liauzu ont évoqué la mémoire coloniale et la colonisation les années suivantes. Ces historiens ont réussi à donner à la mémoire de l'immigration sa place dans la recherche. Ils sont venus, par ces travaux universitaires, suppléer sociologues, économistes, démographes et psychologues dans l'analyse de la mémoire.

L'immigration depuis les années 1980

L'immigration a, depuis, occupé une place toujours plus importante dans la société ; son étude a été relayée par des actions des institutions et des associations issues de l'immigration. La marche pour l'égalité initiée par des « beurs » en 1983 a montré au public, dans un contexte politique marqué par la montée de l'extrême droite, que ces jeunes, formés dans les écoles de la République, étaient destinés à rester en France et que, par conséquent, ils étaient Français à part entière. Dans cette marche qui a traversé toute la France, ils ont revendiqué l'égalité des droits, le refus du racisme et la diversité, comme le montrait leur slogan « la France est comme une mobylette, elle a besoin d'un mélange pour avancer ».

Les années 80 ont aussi été la période des expositions comme « Les enfants de l'immigration » à Beaubourg en 1984, « 25 ans d'immigration portugaise » et « France des étrangers, France des libertés » à Marseille en 1989. Les associations ne sont pas restées inactives : ainsi l'association « Génériques » a rassemblé, dans un travail sur la mémoire, trois tomes d'archives sous le titre : « Les étrangers en France, guide des sources d'archives publiques et privées XIX^e-XX^e siècles ». D'autres associations ont également apporté leur pierre à l'édifice : l'association « Au nom de la mémoire », l'association « Mémoire fertile » à Lille, ou encore l'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF), pour ne citer que les plus connues.

Les émissions de radio, les programmes des associations sur la mémoire, les projets culturels montrent à quel point la mémoire de l'immigration est venue au centre des préoccupations. Sur ce sujet, Claude Liauzu explique ce retour du refoulé par l'action de trois groupes : le premier est celui qui a réussi à obtenir la reconnaissance du terme « guerre d'Algérie » en 1999. Ce sont les soldats qui ont eu « vingt ans dans les Aurès » et ont lutté pour avoir les mêmes indemnités que les combattants de 1939-1945. Le deuxième est celui des Harkis et de leurs enfants scolarisés qui ont réclamé une reconnaissance de la France. « Indigènes » en France, « collabos » en Algérie, ils ont milité pour leur mémoire. Le dernier est celui des associations « beurs », qui veulent rétablir la vérité et reconstituer les périodes manquantes de l'histoire. Contre « l'humiliation du père », comme le dit Jacques Berque, ils exigent le droit de mémoire et se battent contre les pages occultées de l'histoire (torture, crimes coloniaux, spoliations, ...). Au moment où l'on parle des crimes coloniaux avec le procès de Maurice Papon, qui fut à l'origine de la journée sanglante du 17 octobre 1961 à Paris, des révélations du général Aussaresses sur son rôle dans l'assassinat de dirigeants nationalistes algériens, de l'action du gouvernement français visant à mettre en place un « Musée national de l'immigration », ces associations veulent participer à ce mouvement de travail sur la mémoire.

Des organismes étatiques se sont également intéressés, ces derniers temps, à la mémoire. On peut citer, parmi leurs

initiatives, le programme « composition française » qui explique l'apport des étrangers au patrimoine français, initié par le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des affaires sociales et le FASILD (Fond d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) et qui a duré trois années (1992-1994), l'organisation annuelle de la semaine contre le racisme durant le mois de mars ou encore les stages proposés aux enseignants sur la mémoire de l'immigration, comme celui organisé par le Rectorat de Lille, durant 3 jours en avril 2006. Il convient d'évoquer également l'édification des lieux de mémoires par l'Etat français. En édifiant des lieux de mémoire comme le centre du patrimoine arménien, inauguré le 11 juin 2005 à Valence, la cité nationale de l'histoire de l'immigration à Paris prévue pour 2007 et le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille prévue pour 2008, le pouvoir public tend à faire connaître et reconnaître des passés que la deuxième et la troisième générations d'immigrés ne trouvent nullement dans les livres d'Histoire – au risque de nouvelles ingérences politiques dans la manière d'écrire l'Histoire.

Les universités et les travaux universitaires ont braqué, eux aussi, ces dernières années, leurs projecteurs sur la mémoire et l'histoire de l'immigration en se servant, entre autres, des écrits du sociologue Abdelmalek Sayad. Il suffit de voir le nombre de maîtrises, de D.E.A (Diplôme d'Etudes Approfondies), d'articles scientifiques, de numéros spéciaux, de livres, de colloques et d'unités de valeurs mises en place dans certaines universités françaises (et même européennes, comme l'Université Libre de Bruxelles) consacrés à ce sujet pour s'apercevoir que la France est en train de réexaminer son passé.

Mais cette connaissance/reconnaissance n'est pas un long fleuve tranquille. Beaucoup d'historiens s'accordent à dire que la mémoire collective s'est fixée au début de la III^e République autour du clivage national/étranger, comme le suggère Noiriel dans son livre « Le Creuset français », ce qui a rendu invisible l'apport des immigrés dans l'évolution de la société française. D'autres, comme P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire - Les enfants terribles de la colonisation - articulent les questions de l'immigration et celles de la colonisation. Ils pensent que la France a été fondée sur un triple rapport à l'autre : citoyen-étranger-indigène, que le racisme actuel et la montée de la xénophobie sont le résultat de préjugés hérités de l'époque coloniale. Pour eux, le rejet de cet immigré/ex-colonisé s'explique par un rappel permanent de cette histoire coloniale que l'on désire oublier. Ils considèrent que le lien colonisation/immigration post-coloniale rend très difficile l'insertion de l'histoire de l'immigration dans l'histoire nationale, parce que cette histoire coloniale n'est pas intégrée à l'histoire nationale.

Des historiens comme B. Stora, C. Liauzu et G. Noiriel prennent le contre-pied de cette position et considèrent que l'immigration ne peut pas être confondue avec la colonisation, même si c'est à la mode de penser ainsi aujourd'hui. Ils pensent qu'il faut accorder la même importance à toutes les composantes de l'immigration, qu'elles viennent ou non de l'ancien empire colonial français. Ils disent travailler pour développer les liens avec les pays d'origine, pour que cette mémoire collective soit à la fois une mémoire de l'immigration et de l'émigration.

Ils remarquent que la question de la mémoire de l'immigration n'est pas le seul sujet « oublié ». L'étude de la période de la collaboration, par exemple, a été le fait d'un historien américain (Paxton). C'est un constat qui ne date pas d'hier. Le massacre du 17 octobre et ses polémiques datent d'il y a une dizaine d'années, elles ont été marquées par un ouvrage de Jean-Luc Einaudi.

Mais les historiens s'accordent à dire que ce nationalisme à la française est dépassé. C'est Pierre Nora qui constate en 1978, dans sa contribution sur « la mémoire collective » dans l'encyclopédie « La Nouvelle Histoire », que « l'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives » qui cherchent à « compenser le déracinement historique du social et l'angoisse de l'avenir par la valorisation d'un passé qui n'était pas jusque-là vécu comme tel ». Pour lui, les formes de conscience nationale anciennes ne conviennent plus. Il faut passer du « national au patrimoine » d'« une conscience nationale unitaire à une conscience de soi de type patrimonial », à l'exemple notamment du Canada. Il s'agit pour lui d'une « patrimonialisation de l'histoire de la France ». Pour Claude Liauzu, il faut élaborer un universalisme qui permettra de passer du « Tour de la France » au grand tour du monde. A la place de cette histoire blanche, de souche, il faut mettre une histoire métissée, multiculturelle et poly-ethnique (le contraire de la conception inventée et transmise par l'école de la III^e République), alors que l'on en est encore à une « France post-vichyste, post-coloniale, amarrée au char de l'Europe, insérée dans la complexité du monde du XXI^e siècle » comme ne cesse de le répéter S. Citron.

Conclusions

Pour terminer, il s'agit de montrer que la production des historiens est une grande et précieuse archive pour les associations issues de l'immigration et que les résultats toujours plus importants et plus riches de la recherche sociologique sont destinés à devenir à leur tour une archive indispensable pour les responsables associatifs. Beaucoup d'historiens cités ont travaillé la main dans la main avec des responsables associatifs, des sociologues et autres universitaires pour évoquer sous les deux aspects la mémoire de l'immigration. Tout au long de cet article, nous avons tenté de montrer que ce rapprochement réciproque entre histoire et sociologie a rendu plus facile l'étude de thèmes complexes comme celui de la mémoire et de l'histoire de l'immigration. Ainsi, des hommes, des femmes, des associations sont concrètement et quotidiennement impliqués dans une étude à deux voies, même si l'histoire locale est actuellement privilégiée par de nombreuses associations.

Bibliographie sélective

Association JISR (Le Pont), *L'immigration et les discriminations en débats*, Lille, La Voix du Nord, 2005.

CITRON S. « Dialogues politiques » *Revue plurielle de sciences politiques*, n° 2, 2003.

CITRON S., *Le mythe national : histoire de France en question*, Paris, 1999.

FASILD, *Mémoires*, Octobre 2002.

LEMAIRE S., *La fracture coloniale*, Paris, La Découverte, 2005.

LUAZU C., *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Colin, 2004.

NOIRIEL G., *Le creuset français*, Paris, Seuil, 1988.

NORA P., *Comment écrire l'histoire de France*, Paris, Gallimard, 1992.

STORA B., *Le transfert d'une mémoire*, Paris, La Découverte, 1999.



Vers une fédération d'associations d'immigrant(e)s en Belgique francophone et en Europe ...

Mme V. MANGWANDA (Diplômée d'Etudes Spécialisées en Droit et Sociologie du Travail – Groupe VITAR2)

Avec la coopération de Christine Kazadi, Nicole Manhoua, Tsem Masens et Jeanine Moninga du groupe VITAR2

La vie associative constitue un des droits fondamentaux inscrits dans les constitutions démocratiques et les traités internationaux. Pour ce qui est des populations issues de l'immigration, les associations permettent de répondre à un double objectif :

- Garder les mémoires collectives des membres de ses différents groupes et permettre un travail identitaire salutaire dans un contexte d'hétérogénéité culturelle très souvent mal maîtrisé. Ainsi, les réseaux et associations permettent d'opérer une certaine conservation de leurs identités.
- Tisser les liens avec le pays d'accueil car celui-ci permet non seulement aux diversités d'exister en son sein, mais il est également un agent régulateur qui peut dépasser les réflexes de repli, et permettre un environnement propice d'invention de synthèses culturelles.

Si l'on tient compte des dispositifs en matière de l'immigration et des témoignages des personnes oeuvrant sur le terrain, on observe ici et là une certaine divergence dans les législations en fonction des régions. En outre, les associations d'immigrés n'ayant pas une influence sur les politiques classiques, leurs actions se voient souvent dénaturées, voire carrément ignorées faute de porte-parole crédible.

Dans tous les cas, les études effectuées sur le terrain épingle certaines difficultés de structuration que ce soit du côté des associations des migrants elles-mêmes que du côté des pouvoirs publics. Ces difficultés entravent le bon fonctionnement de ces associations dans leur épanouissement effectif.

Du côté des associations des migrants, on note :

- Des difficultés d'accès aux subsides ;
- La lenteur administrative des procédures ;
- Des problèmes de communication entre les associations d'une part et, d'autre part avec la société d'accueil ;
- Un manque de professionnalisation dans la gestion des dossiers parmi les migrants, dont la majorité est issue de l'immigration ouvrière.

La vie associative des immigrants bien que dynamique, souffre également de son éclatement régional, ethnique, etc. Cette situation rend encore plus difficile la recherche d'interlocuteurs crédibles auprès de l'Etat. Par conséquent, les résultats du travail produit par certaines associations se voient marginalisés.

Les pouvoirs publics, de leur côté, malgré quelques dispositifs existants dans le domaine des associations, n'offrent pas vraiment une véritable politique de reconnaissance à l'instar du Canada, par exemple. Cette absence de politique a poussé chaque communauté de migrants à imaginer ses propres stratégies d'intégration qui souvent sont basées sur des réseaux de solidarité plus ou moins formels et le plus souvent en marge des institutions des pays d'accueil.

Le fait que les associations des migrants manquent de structures fédératives suffisamment influentes pour porter leurs revendications auprès des pouvoirs publics est un autre problème crucial. D'autant que les pouvoirs publics se voient ainsi déchargés de leurs responsabilités dans leurs relations avec le monde associatif.

Objectif de l'étude

La présente étude a pour objectif de jeter les bases de la création d'un réseau constitué des différentes associations issues de l'immigration pour défendre leurs intérêts au sein d'une société multiculturelle aussi bien au niveau de la Belgique que celui de l'Europe.

Les informations fournies par la présente étude sont le résultat d'une série des rencontres organisées par l'IRFAM au cours de ces dernières années.

A l'heure de la mondialisation où les forces diverses se réunissent pour renforcer leurs savoirs et savoir-faire, il est important pour les associations issues de l'immigration de se constituer un groupe capable non seulement de revendiquer leurs droits auprès de la société d'accueil, mais aussi de porter les idées de leurs membres pour se faire entendre à tous les niveaux du pouvoir.

Les antécédents fédératifs

Il existe actuellement en Belgique, du côté néerlandophone, une plate-forme réunissant les associations des immigrés qui fonctionnent de manière relativement coordonnée. Par contre, du côté francophone, quelques structures dans ce sens ont bien existé par le passé, comme les cas du « Forum des migrants » et des « Conseils consultatifs » pour ne citer que ceux-ci. Malheureusement, toutes n'ont pas abouti à leurs fins à cause d'une multitude de raisons dont les causes d'échec et d'éclatement peuvent se résumer en ceci :

- Une motivation faible de la part des initiateurs,
- Le problème de représentativité,
- Les exigences des nouveaux mouvements des migrants,
- Les problèmes de concurrence entre membres ou associations,
- L'absence de valorisation des structures,
- L'essoufflement à cause du bénévolat, etc.

Avis sur le pourquoi et le comment d'une fédération

Les réunions préparatoires organisées par l'IRFAM en 2005 et 2006 avec des représentants associatifs ont permis un échange de vues entre différentes associations afin d'évaluer de manière concertée l'intérêt de créer une fédération des migrants. Nous pouvons en tant que témoin privilégié de ces rencontres, affirmer qu'en dépit des difficultés que vivent la plupart de ces associations, leur volonté et intérêt n'est pas de se croiser les mains. Malgré le fait qu'elles continuent à revendiquer leurs droits, ces associations doivent impérativement se structurer autour d'une fédération capable de défendre de façon solidaire leurs attentes auprès des pouvoirs publics.

Dans l'ensemble, l'idée de créer une fédération des migrants séduit plus d'une personne issue de l'immigration. Cette idée est même perçue comme une nécessité pouvant répondre au déficit de participation sociale qui frappe les communautés immigrées, les empêchant d'affirmer leur présence citoyenne à tous les niveaux dans la société d'accueil. En effet, malgré un accroissement observé du nombre d'associations de migrants en Belgique, force est de constater qu'elles manquent d'un espace catalyseur qui puisse, d'une voix concertée, porter leurs revendications. Ce manque récurrent de porte-parole cantonne ces associations dans l'amateurisme. De ce fait, les associations des migrants ont du mal à affirmer une image valorisante sur le plan national. Cette position a comme conséquences :

- Le manque de participation à la vie citoyenne du pays d'immigration ;
- Le manque d'espace de rencontre et d'échange digne de ce nom pour contribuer à plus de cohésion sociale et d'interaction interculturelle en vue de dépasser les rejets mutuels et les replis identitaires entre communautés d'origines diverses ;
- Le manque d'une structure-modèle de renforcement des compétences par la capitalisation d'expériences, d'informations, etc.
- Le manque d'ouverture vers d'autres réalités générées par la mondialisation comme les projets de co-développement et pouvant aussi profiter aux pays d'origine ;
- L'absence d'une reconnaissance en tant que pilier de développement jouant le rôle d'interface entre les niveaux local, national et européen, pour pouvoir agir au niveau de l'insertion et dans le domaine de la coopération avec les pays d'origine.

Les associations des migrants sont ainsi frappées par une politique de non-financement. Une union peut ouvrir la porte vers de nouveaux possibles.

Lors de nos rencontres, quelques questions revenaient encore sur les problèmes de reconnaissance auprès des instances en place. Cette question est l'aboutissement logique d'une série d'interrogations qui pèsent sur la représentativité et la nature juridique d'une telle initiative fédérative :

- Du besoin de reconnaissance au niveau national.

Pour les participants, la reconnaissance est un gage de valorisation par rapport aux institutions de la société d'accueil. Il s'agit notamment de contribuer à une meilleure reconnaissance des associations créées par les immigrants via une structure fédérative. Par cette entremise, elles seront valablement représentées au sein d'espaces susceptibles de permettre leur épanouissement. De même, le fait d'évoluer dans une structure sera pour ces associations une occasion d'échanger leurs expériences singulières dans un esprit de solidarité.

Dans le même ordre d'idées, la fédération devra jouer le rôle d'informateur de premier plan auprès des associations des migrants pour qu'elles puissent bénéficier des aides concrètes, d'orientation ou de conseils stratégiques en matière de formation, par exemple. Cette structure apparaît donc comme un espace de capitalisation d'expériences associatives et de lutte contre les discriminations pour une société multiculturelle.

- De l'idée de représentativité et situation juridique.

Lors de nos échanges, les participants revenaient beaucoup sur la forme juridique que prendrait cette fédération. Aussi, leur souci était de savoir qui pourrait éventuellement en faire partie et enfin comment assurer la représentativité de toutes les associations.

Nous pensons qu'en principe, si le fonctionnement de la structure est limpide, on peut accepter l'idée d'une association sans buts lucratifs pour structurer cette fédération. Il appartiendrait alors aux associations membres d'élire leurs membres qui vont les représenter dans cette structure afin de mettre sur pied une équipe qui va jeter les bases de ce forum.

En ce qui concerne la représentativité, nous ne pensons pas qu'il faut s'en tenir au critère du nombre et de participation. Pour préserver la viabilité de cette fédération, il est important de sortir de la vision de représentation des communautés, car elle fausse la vision du tissu associatif. Une fédération doit avoir des outils pour contrecarrer cette vision. La fédération doit être représentative d'un esprit non de catégories ou de communautés.

Pour y parvenir, on doit identifier les acteurs dynamiques, porteurs d'idées et ensuite dresser une typologie des associations. L'important en ce qui concerne les adhérents sera d'être membres de courants le plus nombreux et diversifiés possibles, représentant ainsi une vision pluraliste. Il s'agira de dégager une voie qui représente les communautés immigrées d'une manière autonome et originale. Il est question pour les associations de se coaliser pour identifier leurs points communs, leurs revendications et de les porter en vue de valoriser leur travail par l'entremise des projets clairs.

Conclusions

Au-delà de la question de l'intégration qui s'impose au niveau du pays d'accueil, cette initiative vise à conscientiser les immigrés et leurs descendants que s'ils veulent réellement compter dans les pays d'installation, doivent se regrouper en réseau d'expression et de participation populaire.

L'idée de créer une fédération des migrants n'est pas chose facile, vu les antagonismes et le manque de confiance que cela peut susciter. D'autre part, tout en étant conscients des difficultés qu'une telle structure peut engendrer, nous ne pouvons pas laisser passer cette opportunité à l'heure de la mondialisation. La plupart des participants aux réunions ont ainsi accepté l'idée de la fédération mais à condition que cela se fasse autour d'une vision claire. Celle-ci devra mettre en avant les intérêts des migrants pour un développement endogène et aussi le souci de maintenir les rapports sociaux et économiques avec les pays d'origine.

La chose n'étant pas gagnée d'avance, il est important de continuer le travail de sensibilisation par l'organisation d'autres réunions tant à un niveau national qu'international pour expliquer le bien fondé de cette fédération et de faire adhérer des groupes concernés au projet.

Bibliographie

- J. GATUGU, A. MANCO et S. AMORANTIS (2001), Valorisation et transfert des compétences : l'intégration des migrants au service du co-développement. Le cas des Africains de Wallonie, Paris, Budapest, Turin, L'Harmattan, Coll. « Logiques Sociales ».
- J. GATUGU, A. MANCO et S. AMORANTIS (2004), La vie associative des migrants : quelle (re)connaissance ? Réponses européennes et canadiennes, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles ».
- A. KASSA (2001), Etude du secteur associatif africain dans le domaine social en Belgique, Bruxelles, Song ES.
- A. MANCO (1999), Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration, Bruxelles, Paris, De Boeck Université, Bruxelles.
- V. MANGWANDA (1997), L'insertion socioprofessionnelle des étrangers à Bruxelles : des discriminations à l'emploi et des difficultés d'insertion professionnelle des femmes d'origine congolaise (ex-zaïroise). Mémoire de fin d'études, DES en droit et sociologie du Travail, Université Libre de Bruxelles.

Conclusions provisoires des débats

Les associations de migrant(e)s, acteurs du dialogue avec les communautés issues de l'immigration : à quelles conditions ?

Dr Altay Manço (IRFAM)

La vie associative constitue un des droits fondamentaux inscrits dans les constitutions démocratiques et les traités internationaux. S'agissant de populations issues de l'immigration, elle a de nombreuses fonctions importantes. Parmi les fonctions des réseaux et associations de migrant(e)s, faut-il noter que réseaux et associations constituent les liens et le ciment des groupes souvent éclatés dans l'espace de par les processus migratoires. Dans la dimension temporelle, ils constituent les mémoires de ces groupes et leur permettent un travail identitaire salutaire dans un contexte d'hétérogénéité culturelle très souvent mal maîtrisé. Ainsi, les réseaux et associations permettent d'opérer une certaine conservation et protection identitaires. Tant qu'ils permettent aux diversités d'exister en leur sein et peuvent dépasser les réflexes de repli, ils sont également le lieu d'invention de synthèses culturelles. En effet, les minorités culturelles au sein des communautés immigrées ont souvent pu accéder à l'expression grâce à des activités associatives ; il en va de même pour les groupes de jeunes, de femmes, etc. qui peuvent trouver dans l'environnement associatif des opportunités de formation ou de soutien, par exemple. Les associations de migrants peuvent de même contribuer à diffuser au sein de la société générale une certaine idée de la diversité culturelle et ainsi d'assouplir les normes culturelles majoritaires.

Les associations et réseaux sont par ailleurs des moteurs d'activités économiques au sein de populations souvent exclues ou discriminées sur le marché de l'emploi. Lieux d'expression, de construction et de projection, les réseaux et associations de migrants permettent aux groupes de migrants d'exister tout simplement dans l'échiquier socioculturel du pays d'immigration, voire parfois dans celui du pays d'origine. De nombreuses aides concrètes sont proposées au sein des associations de migrants : services de traduction, de médiation, d'orientation, des possibilités d'écoute, d'aide sociale et financière, valorisation de personnes handicapées, travail avec les femmes isolées, etc. Ses aides sont en particulier les bienvenues pour les plus fragiles parmi les migrants : les primo-arrivants, les enfants, les personnes âgées, ...

Mais, le bon fonctionnement, la pérennisation et la qualité de leur offre ne peuvent s'épanouir que dans certaines conditions qui consolident leurs existence et actions. Ainsi, d'entrée de jeu, il faut admettre leur importance psycho-affective et socio-économique pour les communautés qui les ont créées. La conséquence logique de cette acceptation est la mise en oeuvre de bonnes relations de partenariat avec ces structures populaires, sans quoi, elles ne peuvent guère répondre de leur utilité sociale. Les associations culturelles généralistes (ou « promigrantes ») et l'appareil de l'Etat doivent faire un travail de reconnaissance plus évidente que présentement pour apprécier mieux encore les apports des associations de migrants à la cohésion sociale, notamment dans l'espace local. Oui, il s'agit bien d'aller vers ces associations, d'insister et non de les attendre car les observations montrent bien les difficultés et parfois les inégalités qu'elles doivent subir. Investir dans ces structures et construire de nouveaux partenariats avec de telles associations serait servir à la lutte contre les obstacles dans la construction d'une société interculturelle : il s'agit bien de considérer la diversité comme une ressource et non un problème et d'intégrer la diversité de point de vue et de sensibilité que ces associations et dirigeants représentent !

La coopération ne peut s'envisager de manière saine que si les processus, les intentions et les objectifs ont été validés ensemble dans un rapport égalitaire. Il faut reconnaître ce que ces associations font déjà et bien et ne pas recréer ces services et attiser des concurrences inutiles. En revanche, les terrains de la complémentarité ne manquent certainement pas. Il est nécessaire également de soutenir les cadres des associations de migrants par des formules de formation et de professionnalisation. Cet effort est rendu nécessaire par la complexification des processus de reconnaissance et de financement publics. Toutefois, professionnalisation ne veut pas nécessairement dire salarisation. Il est important que la société civile conserve son libre arbitre face à l'Etat, même s'il est probable que certains acteurs associatifs doivent être fidélisés par une forme ou autre de mise à l'emploi. Les équilibres à respecter sont multiples et balancés entre diverses polarités : action militante vs emploi professionnel ; diversité culturelle vs norme de la majorité ; implication citoyenne vs institutionnalisation bureaucratique, initiative collective privée vs initiative publique, etc.

Les dimensions géographiques et politiques sont également importantes. On le sait le lieu d'intervention de l'association d'immigrants est avant tout le local. En général, cette association s'organise sous une forme pratiquement monoculturelle. Pour renforcer, la vie associative des migrants, il est urgent de dépasser tant la localité que la monoculturalité. Une des façons d'y parvenir semble être la fédération. Ainsi, les associations de migrants et de personnes issues de migrations doivent tendre vers des fédérations supralocales (ce qui est souvent le cas au sein des communautés immigrées) multiculturelles (ce qui est par contre assez rare, malgré l'existence d'exemples dans d'autres régions ou pays). L'action supralocale doit tenir compte du niveau de pouvoir européen dans la mesure où divers dossiers concernant les migrants se décident désormais à cet échelon politique : droit de séjour, politiques d'intégration, coopération internationale, etc.

Le colloque du 30 juin a encore une fois rappelé ces préalables importants. Il a également eu le mérite de noter les difficultés de la tâche de création de structures fédératives dans les contextes des pays européens, notamment francophones. La réelle audience des associations à fédérer est parfois limitée, tant les communautés immigrées recèlent des divisions internes, parfois mobilisées pour des objectifs propres à des groupes limités. Les groupes nationaux sont souvent divisés entre eux également, et ces replis ne facilitent pas les mises en commun. Parfois, les séparations ne sont guère liées aux origines mais aux objectifs des associations comme donner la priorité au travail culturel ou identitaire ou, au contraire, travailler avant tout le social et l'insertion ; comme donner la priorité au travail avec les pays d'origine ou non, etc. Dans de nombreux pays européens, l'idéologie sous-jacente de l'intégration est « assimilationniste » et ne compose guère avec des expressions associatives des groupes de migrants. Cette observation définit une des limites majeures du soutien à ces associations, sachant que le travail généraliste avec l'individu - qui fait souvent l'impasse des attentes et besoins communautaires - ne favorise pas toujours la participation citoyenne.

L'objectif du colloque de l'IRFAM était d'identifier ces nombreuses dimensions et de rendre les acteurs associatifs issus de l'immigration, mais aussi les responsables d'autres associations ou d'administrations conscients et sensibles à ces enjeux. La suite des opérations ne pourra que mener vers un approfondissement des échanges et vers des tentatives de construction de coalitions entre associations de migrants et de personnes issues de l'immigration.



« PROCESSUS IDENTITAIRES ET INTEGRATION. APPROCHE PSYCHOSOCIALE DES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION », Altay A. Manço, L'Harmattan – Compétences Interculturelles, Paris 2006, 188 p.

Les personnes issues de l'immigration évoluent dans des milieux « d'origine » et d'« accueil », d'ordinaire peu valorisants et mal maîtrisés. Ce livre approche en particulier le cas des jeunes générations nées de migrants. La crise identitaire occasionnée par la confrontation de valeurs se double chez ces jeunes d'une autre situation engendrée par le passage du statut d'adolescent à celui d'adulte. Enfin, la crise économique et sociale qui impose à l'ensemble des sociétés industrialisées d'importantes modifications ne fait qu'accentuer la vulnérabilité de ce groupe. Dans ce triple contexte critique, quelles sont les conditions psychosociales qui permettraient aux jeunes issus de l'immigration un développement positif ?

"TURCS EN EUROPE. L'HEURE DE L'ELARGISSEMENT", Altay A. Manço, L'Harmattan – Compétences Interculturelles, Paris 2006, 129 p.

L'importance de la présence des populations originaires de Turquie au sein de nombreux pays européens ainsi que la multiplication, ces dernières années, de nombreux travaux sur les Turcs d'Europe et leur devenir rendent nécessaire la réalisation d'une synthèse sur cette communauté immigrée et son insertion dans les pays d'accueil à l'heure de l'élargissement de l'Union européenne. En effet, en décembre 2004, l'Union européenne a admis l'intérêt d'ouvrir des négociations avec la Turquie en vue de son adhésion. Celles-ci ont débuté en octobre 2005 et dureront de longues années ; leur issue reste incertaine et sera de toute façon soumise au référendum dans plusieurs Etats membres dont la France qui verra à chaque scrutin le "dossier turc" gagner en actualité. On ressent un grand vide d'information et le besoin de le combler afin de permettre aux citoyens européens de se positionner valablement face à l'éventualité de cette adhésion...

«RECOMPOSER SA VIE AILLEURS. RECHERCHE-ACTION AUPRES DES FAMILLES PRIMO-ARRIVANTES», Sous la direction de M. Born - A. Deccache - H. Desmet - P. Humblet - J-P. Pourtois, L'Harmattan – Compétences Interculturelles, Paris 2006.

Ce livre collectif est consacré aux résultats d'une recherche inter-universitaire portant sur les problématiques relatives à la santé physique et psychosociale des enfants immigrés primo-arrivants et de leurs familles. Les questions relatives au travail des professionnels avec ces enfants et familles sont également abordées dans cet ouvrage qui constitue la mémoire de la recherche-action "UNI-SOL". L'objectif de ce projet est de mobiliser la gamme des talents existant au sein des universités belges francophones pour favoriser le bien-être et la santé des familles primo-arrivantes. La recherche tente de développer une approche pratique et positive de la thématique à travers les différentes disciplines des quatre universités impliquées en collaboration avec des institutions oeuvrant au mieux-être de ces populations...

Agenda

**Deuxième Congrès International des Formateurs en Travail
Social et des Professionnels Francophones de l'Intervention
sociale**

Namur, Belgique

du 03/07/2007 au 07/07/07

"Quelles formations aux métiers du social pour quel travail social?"

www.congres2007.org